

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Général (périodiques) de la livraison

29474
5 CENTINS.

VERITAS PRÆVALEBIT.

L'Opinion Publique

Politique, Littérature, Théâtre, Mondanités.



VOLUME I.—No. 6.

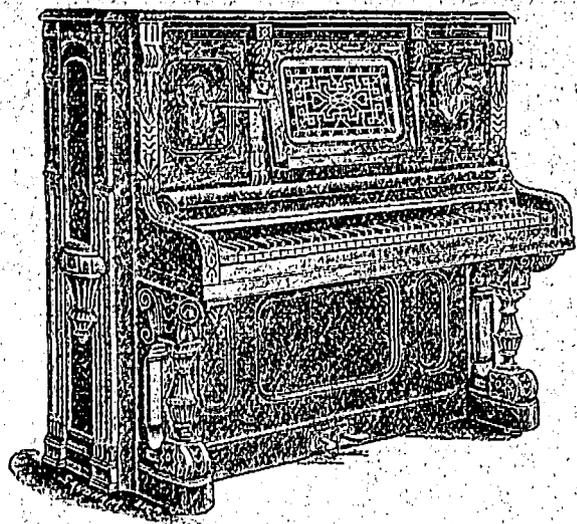
Vendredi, 20 Janvier, 1893.

MONTREAL.

Bâtisse New-York Life, 715.

B. P. No. 2071.





Laurent, Laforce & Bourdeau

IMPORTATEURS DE
PIANOS, ORGUES, ETC.,

1637, Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

Maison fondée en

1860.

Seuls Agents des célèbres fabriques suivantes et bien
connues des artistes et du public musical :

HARDMAN, N.-Y., MARSHALL & WENDELL, Albany,
HEINTZMAN, Toronto, ETC., Orgues
THOMAS & DOHERTY.

La Maison LAURENT, LAFORCE & BOUR-
DEAU profite de cette fin d'année pour remercier
ses nombreux patrons de l'encouragement libéral
qu'elle a reçu d'eux. Elle désire aussi ne pas laisser
passer l'occasion des fêtes de NOEL et du JOUR
DE L'AN sans inviter ceux qui auraient l'inten-
tion d'acheter un piano à visiter leur

NOUVEAU STOCK,

spécialement commandé pour ces jours de fêtes et
que, pour ce temps seulement, elle offre en vente à
des prix réduits. Le PIANO étant toujours le plus
bel ornement d'un salon et celui qui procure la plus
grande satisfaction par les douces jouissances qu'il
offre à la famille et aux amis, il importe beaucoup
que le choix et l'achat en soient faits avec soin et
avec jugement.

*Pianos pour tous les goûts et pour toutes les bourses
à des conditions exceptionnellement favorables.*

Toujours en stock des pianos d'occasion d'excel-
lente qualité, vendus à bas prix.

Une visite respectueusement sollicitée
avant d'aller ailleurs.

ACHETEZ AU COMPTANT

— ET —

- DEMANDEZ -

DES

BONS ET DES ACTIONS

DE LA

Coopération

Commerciale



En faisant vos achats ordinaires pour la maison
et la famille, vous n'avez pas à dépenser un sou
inutilement pour vous procurer des chances de
gagner

UN GROS LOT DE

CINQ CENTS PIASTRES

{ UN LOT DE } — { 2 LOTS DE }
\$50. — \$25.

ET

QUATRE CENTS LOTS D'UNE PIASTRE.

Il suffit de faire vos achats, au comptant, chez les
marchands qui donnent ces bons et ces actions.

Si vos fournisseurs habituels n'en ont pas,
allez chez d'autres, dont vous trou-
verez les noms et les adresses
dans tous les journaux
quotidiens, le
samedi.

Examinez ces noms et ne manquez pas l'occasion.

L'OPINION PUBLIQUE.

“Veritas Prævalebit.”

VOL. I.

VENDREDI, 20 JANVIER, 1893.

No. 6.

L'OPINION PUBLIQUE.

Toute remise d'argent devra se faire par lettre enregistrée ou par mandat postal.

Bureaux de rédaction, 809, Bâtisse New-York Life.

“ d'administration, 715, “ “ “ “

Boîte de poste, No. 2071, Montréal.

ENTRE NOUS.

La tombe dit à la rose :

— Des pleurs dont l'aube l'arrose

Que fais-tu, fleur des amours ?

La rose dit à la tombe :

— Que fais-tu de ce qui tombe

Dans ton gouffre ouvert toujours ?

La rose dit : — Tombeau sombre,

De ces pleurs je fais dans l'ombre

Un parfum d'ambre et de miel.

La tombe dit : — Fleur plaintive,

De chaque âme qui m'arrive

Je fais un ange du ciel.

Le mode de rédaction adopté par l'*Opinion Publique* ne plaît pas à tout le monde. L'on m'a fait remarquer que l'usage du pronom *je*, qui remplace le *nous* du journalisme impersonnel, est un peu prétentieux. Cela peut paraître ainsi à première vue ; mais, réflexion faite, ne vous semble-t-il pas, lecteurs, qu'il est bien plus prétentieux de toujours parler au nom des autres que d'exprimer une opinion personnelle à soi ? Un journaliste n'a pas plus de droit de parler pour les autres qu'il n'y est autorisé. En exprimant son opinion à lui, il ne lie personne en dehors de la rédaction du journal. L'*Opinion Publique* a adopté ce genre après mûre délibération, et y persévérera. Peut-être réussira-t-elle à faire des adeptes. Et alors le journalisme, dans notre province, prendra, sur les classes élevées et dirigeantes, une influence qu'il n'exerce guère aujourd'hui que sur le peuple.

La *Gazette de Montréal* publie la dépêche qui suit :

“ Il est dit qu'avant son départ pour Québec, l'honorable J. A. Chapleau a fait un rapport au conseil recommandant de mettre M. M. P. Ryan à sa retraite et de nommer son frère, le major Chapleau, à sa place, et aussi diverses autres nominations. Quand ce rapport est venu devant le conseil, on assure que M. Oimet s'y serait objecté et que le rapport aurait été mis au panier. Aucune des recommandations de M. Chapleau n'a été acceptée.”

Et pour terminer, — *in caudâ venenum* :

“ M. R. S. White est présumé le successeur de M. Ryan. M. White ferait un excellent officier.”

Chaque fois que la *Gazette* a quelque chose de désagréable à dire à un conservateur, ou à pousser l'un des membres de son *family compact*, ou à servir les intérêts financiers de ses propriétaires auprès des gouverne-

ments, elle se sert de prétendues dépêches, écrites souvent par les propriétaires du journal, et les publie parmi les nouvelles d'Ottawa ou de Québec.

Cette fois, pour servir un intérêt personnel, elle ne craint pas de blesser l'honorable M. Chapleau, qui a, depuis des années, gorgé la *Gazette*, et qui a été le principal instrument de la victoire du parti conservateur, succès sans lequel la *Gazette* perdrait son immense revenu politique.

Je suis autorisé d'Ottawa à dire que cette prétendue dépêche, au sujet de M. Chapleau, est absolument fausse.

Si la *Gazette* croit servir les intérêts de son candidat au poste de collecteur des douanes par une telle tactique, elle pourrait bien s'apercevoir qu'elle a fait fausse route.

Elle pourrait bien aussi, plus tard, comprendre que l'égoïsme, l'étroitesse d'idées et l'ingratitude méritent un souvenir à l'occasion.

A propos du poste de collecteur des douanes, il y a une raison contre la nomination d'un Canadien-Français : c'est que le maître de poste de Montréal, le percepteur de l'accise et le surintendant des canaux sont des Canadiens-Français. Mais il y a, par contre, dix raisons plus fortes pour que ce soit un Canadien-Français. Au bureau de poste, le député-maître de poste est un Anglais, et les Anglais ont leur large proportion d'employés anglais. Il en est ainsi à l'accise.

Aux douanes, le sous-collecteur, les hauts employés et la presque totalité des employés sont de langue anglaise. Il y a eu, depuis des années, une exclusion systématique de l'élément français dans ce département. A Ottawa, dans les douanes, sur vingt-cinq à trente employés, il y a seulement deux employés français.

Sur un total de \$40.000, les Canadiens-Français n'ont retiré que \$1.650, en 1891.

Au bureau de Montréal, sur environ \$90.000 de salaires payés, les Canadiens-Français retirent moins du tiers.

M. Clarke Wallace a été accusé d'être un fanatique : voilà une belle occasion pour lui de se faire apprécier dans notre province.

A Ottawa, le député-ministre de l'agriculture, le Dr Taché, a été remplacé par un Anglais, M. Lowe. M. Trudeau, député-ministre des chemins de fer, a été remplacé par un Anglais, M. Schreiber. Le colonel Panet va être mis à la retraite, et un Anglais va le remplacer.

Ce système va-t-il se continuer ? Les ministres français, divisés depuis dix ans, vont-ils enfin s'unir pour résister à ce travail d'anglicisation ?—Nos droits à une part équitable du patronage vont-ils être protégés ?

Sir John Thompson fait sa cour à Ontario. Québec se voit négligée. Qu'il prenne garde à cette tactique dangereuse qui consiste à flatter les uns sans songer qu'on peut blesser les autres.

La deuxième session du huitième parlement vient de s'ouvrir à Québec. Elle sera importante, car le gouvernement est appelé à continuer, sinon à compléter la tâche que le peuple lui a imposée de rétablir l'équilibre dans nos finances provinciales. Elle sera importante encore, parce que le gouvernement devra changer ou améliorer le système de taxation défectueux et injuste qu'il a adopté l'an dernier. Elle sera importante surtout parce que, pour la première fois depuis longtemps, le peuple saura quels sont les revenus sur lesquels le trésor provincial peut compter, quelles sont les dépenses qu'il ne peut supprimer, et dans quelle position financière exacte nous nous trouvons.

Personne ne contestera l'extravagance du régime Mercier. Les libéraux eux-mêmes sont les premiers aujourd'hui, (malgré une réduction d'un demi-million par an déjà faite par le gouvernement), à réclamer "plus d'économie." J'avoue qu'à mes yeux, un gouvernement qui, dès son arrivée au pouvoir, diminue la dépense annuelle d'un demi-million sourit assez à mes idées d'économie. J'avoue, de plus, que mon esprit devient radieux quand ce même gouvernement annonce, pour sa seconde année, une économie additionnelle d'un autre demi-million. Sous ce rapport, je ne puis donc trouver quoi que ce soit à reprocher au cabinet provincial.

Vient maintenant la question des taxes. Le gouvernement paraît indécis sur ce qu'il va faire. Il va d'abord tâter le pouls de la chambre, et ensuite il essaiera de trouver la solution la plus acceptable à la majorité de la population. Il faut admettre que c'est assez difficile d'imposer, pour la première fois, la taxe directe à un peuple qui n'en veut pas. Il faut du courage, non pas le courage qui conduit, sans broncher, à la guillotine, mais le courage habile, diplomatique, qui fait tirer le meilleur parti possible d'un état de choses absolument mauvais.

Les ministres actuels ont une jolie chance d'être renvoyés par le peuple à la prochaine occasion. Pourquoi?... C'est triste à dire, mais c'est parce qu'ils lui font du bien. Alors, le plus sage parti pour eux est de continuer à faire du bien au peuple, mais de manière qu'il s'en aperçoive le moins possible. Le moyen sera de faire peser la taxe plus également sur tous et de diminuer le fardeau des uns en le répartissant sur les autres.

Une taxe générale, de un dixième de un pour cent, sur la propriété foncière et mobilière rapporterait un million et demi par an. Avec cela, il suffirait de dix ans pour nous placer dans une position financière magnifique.

Le gouvernement provincial devrait imposer une taxe de \$10 par tête à tout homme non marié ayant plus de trente ans et retirant, en salaire ou revenu, ou en salaire et revenu, plus de cinq cents piastres par an.

Cette taxe directe sera une prime indirecte offerte au mariage, et—souvent—à la vertu. Je suis en mesure d'affirmer que cette taxe rapportera \$50.000 par an.

Le *Canadien* est l'organe personnel de M. Tarte. Ce n'est pas l'organe du parti libéral à Montréal, bien qu'il nage, en ce moment, à pleines voiles, dans les eaux du libéralisme.

M. Tarte est une personnalité trop en évidence pour

que le *Canadien* représente autre chose que les vues de son rédacteur en chef. C'est, d'ailleurs, toujours le cas, — et il est bien qu'il en soit ainsi, — quand un journal est sous la direction d'un homme qui pense pour lui-même et qui n'accepte pas les inspirations du dehors. Le public ne s'en porterait pas plus mal et serait bien mieux dirigé si les journaux, au lieu d'être les organes des partis, étaient, un peu plus souvent, les organes des hommes éminents.

Au banquet de la chambre de commerce de Toronto, M. Laurier a fait une excellente impression. Son discours a été admirable comme tact, comme esprit, comme éloquence. Les journaux libéraux et conservateurs de Toronto ont rendu à M. Laurier un tribut d'hommages dont je suis heureux de me faire l'écho dans *l'Opinion Publique*.

J'extraits les passages suivants de son discours :

"Il est vrai que les peuples des deux provinces sont de races différentes et qu'entre ces deux races, il y a des divergences tellement radicales qu'il est inutile de chercher dans l'une les caractères saillants de l'autre. Je lis souvent dans les journaux d'Ontario que les gens de Québec manquent d'esprit d'entreprise ; voilà un reproche que, parlant devant une assemblée d'hommes d'affaires, je voudrais réfuter.

"Je vous concède immédiatement que, dans l'art de faire de l'argent, nous, gaulois, nous ne saurions concourir contre vous, les anglo-saxons ; mais, messieurs, je réclame la supériorité sous un rapport. Lorsque Charles Lamb était clerc dans le bureau des Indes, comme il n'était pas, paraît-il, un modèle de diligence, un officier supérieur de son département le réprimanda en ces termes : " Monsieur, avez-vous remarqué que vous êtes toujours le dernier arrivé, le matin ? — Cela peut être, répondit tranquillement Lamb, mais vous avez sûrement remarqué que je suis toujours le premier parti le soir."

"Vous répondant dans le même esprit, je vous dirai que, si nous ne pouvons vous égaler dans l'art de faire de l'argent, nous vous sommes bien supérieurs dans le grand art de le dépenser. Mais, messieurs, qu'est-ce, après tout, que l'esprit d'entreprise ? Quel est son objet ? Considéré séparément, cet objet est, sans doute, l'accumulation de la richesse ; mais qu'est-ce que la richesse, et qui est riche ? Voilà, certes, une question qu'on ne doit pas demander dans la grande cité de Toronto. Vous avez vos idées là-dessus ; on me dira, par exemple, que celui qui a un compte à la banque de Toronto, sur lequel il peut tirer *ad libitum*, est considéré riche, — et je ne dirai pas le contraire. On me dira aussi que celui qui possède de la propriété foncière sur une de ces rues spacieuses, larges et bien tenues qui donnent du cachet à votre ville peut se dire riche ; je ne le conteste pas. Mais dans notre province, nous avons nos idées, nous aussi, et nous regardons comme riche celui qui est satisfait de ce qu'il possède.

"Voilà pour ce qui me regarde en tant qu'homme et que politicien. Je me suis efforcé de me convaincre de la sagesse de cette maxime et de croire, comme autrefois le poète latin, que la richesse modérée est la richesse suprême. A ses amis, qui l'engageaient à tenter de plus grands efforts, il répondait : " Pourquoi échangerais-je mon petit avoir contre une richesse plus grande qui m'apporterait plus d'ennuis ? " Richesse plus grande, ennui plus grand ! Je suis sûr qu'aucun homme d'affaires de Toronto ne craindrait cette épreuve : — sous ce

rapport, je suis l'égal des hommes d'affaires de Toronto, et, de toutes les épreuves du monde, puisse la Providence, dans sa bonté, m'infliger celle-là ! Je me soumettrais avec grâce à ce genre de châtement."

Je trouve une excellente appréciation dans une lettre adressée à M. Tarte et publiée dans le *Canadien*. Elle vient juste à temps pour appuyer ce que j'ai dit plus haut, au sujet du journalisme impersonnel, et je ne crois pas pouvoir mieux faire que de la reproduire :

"Un homme qui pense par lui-même est chose plus rare que vous ne le croyez. Les trois quarts de l'humanité sont composés de moutons de Panurge, qui passent où le chef a passé. On pense comme la gazette qu'on lit, et on approuve toutes les malversations du parti qu'on suit. Vous avez assez d'expérience des hommes pour savoir que plusieurs journalistes même sont classés dans cette catégorie. Ils ne pensent que par la gazette des autres. Dès qu'une question importante arrive devant le public, vous entendez aussitôt répéter partout : "On va voir ce que le journal en dira." Après que le journal a parlé, les opinions sont tranchées. Voilà les hommes ; il leur faut le *médecin-gazette* pour les faire accoucher d'une idée.

"Le monde est si bien fait à ce régime que, s'il se rencontre un homme assez indépendant pour oser sortir du sentier battu par le troupeau, on lui jette à la face qu'il n'a pas de principes arrêtés."

Une réforme immédiate devrait être faite dans le système adopté pour les expropriations, à Montréal. Voilà où les grandes spéculations au détriment du trésor municipal et les grandes injustices s'accomplissent en toute liberté, sous les yeux des contribuables qui regardent faire d'un œil hébété et qui, ensuite, se plaignent sans penser à agir.

Quand il y a une expropriation à faire, la ville devrait acheter le total de la propriété à exproprier, faire les améliorations, puis revendre à l'enchère. On dira qu'alors les propriétaires se trouveront chassés d'un site qui leur appartient et qu'ils ne peuvent ré-acquérir de préférence à d'autres. Non, car une clause peut être insérée dans l'acte des expropriations, stipulant que le contribuable exproprié aura la préférence de reprendre la balance non expropriée de sa propriété, au prix du plus haut enchérisseur, en dedans d'un certain délai.

Une autre clause pourrait aussi obliger la corporation à vendre à l'enchère dès que l'ancien propriétaire le lui demandera régulièrement.

Un exemple de la criante exagération du prix payé par la ville pour expropriation se trouve dans l'élargissement de la rue Cathédrale. Le *Star* dit que l'évaluation totale de la propriété, des deux côtés de la rue, entre les rues St-Antoine, du Palais et Osborne, était, en 1891, de \$113,400. Pour exproprier une portion des terrains, du côté ouest seulement, la ville a payé \$129,039 aux propriétaires.

Ces chiffres parlent par eux-mêmes.

Quel admirable écrivain que notre collaborateur *Vecchio* !... Lisez son article d'aujourd'hui, *Deux erreurs funestes*, et dites-moi ensuite si vous ne vous sentez pas au cœur, après cette lecture, l'ineffable bien-être que l'on ressent de la saine appréciation des choses de la vie.

Les articles: *Récits du Labrador*, ont charmé nombre des lecteurs de l'*Opinion Publique*, qui m'ont demandé d'en continuer la publication aussi longtemps que possible. M. de Puyjalon, à qui j'ai fait part de ces appréciations, m'a promis de m'en transmettre d'autres, de temps à autre. A bientôt donc la suite de ces piquants récits, où la science et l'esprit s'allient pour captiver le lecteur.

M. Joncas, député de Gaspé, est un ami personnel de M. Tarte. Cela ne l'empêche pas de différer d'opinion avec lui sur certains points. Il vient d'adresser au député de l'Islet une lettre ouverte, dans laquelle je prends ce qui suit :

"M. Tarte est bien doué. Ses talents sont incontestables. Sa plume est énergique, vaillante et acerbe.

"Ayant fréquenté depuis bon nombre d'années toutes les coulisses des théâtres politiques, il est au courant de bien des trames et possesseur de bien des secrets.

"Il peut faire beaucoup de bien, s'il prend pour guide le patriotisme et s'il se place au point de vue des intérêts de sa province. Il peut aussi beaucoup, et encore plus, pour le mal, s'il prête l'oreille à la voix des préjugés, de la rancune et de la vengeance et si son action future a pour but principal les intérêts du parti qui vient de lui donner un siège aux communes du Canada.

"Il est toujours plus facile de démolir que d'édifier, plus facile de détruire que de conserver.

"De vagues accusations, des insinuations très graves, ont été lancées et contre le parti conservateur et contre la magistrature de notre province.

"Il est temps, plus que temps, que les noms des politiciens et des magistrats coupables soient connus, car ces soupçons constituent une grave injustice pour ceux à qui on ne peut rien reprocher.

"Si M. Tarte peut prouver que, parmi les chefs du parti conservateur, il en est un ou plusieurs qui soient indignes de la confiance publique, qu'il les mette en accusation, et il trouvera à ses côtés assez d'hommes honnêtes pour lui faciliter la tâche.

"Nous sommes du nombre de ceux qui veulent que l'on émonde de l'arbre conservateur toutes les branches sèches ou pourries qui pourraient mettre en danger la vitalité du tronc ; mais, avant de passer jugement, nous avons le droit de demander des accusations nettes et précises.

"Nous avons une magistrature impartiale et intègre, il n'y a qu'une opinion là-dessus dans la province de Québec. Il peut se faire, quoique nous ne l'admettions pas, qu'un ou deux de nos juges aient prévarié. Qu'on les nomme, alors, et que la réputation de tout un corps social absolument respectable ne souffre pas des fautes d'un ou deux de ses membres.

"M. Tarte est trop intelligent pour ne pas comprendre le mal qu'il fait et l'injustice qu'il commet en se limitant à des insinuations.

"Il est aujourd'hui en position de mettre à exécution ses menaces, et il est, en honneur, tenu, dès les premiers jours de la session prochaine, de désigner quels sont ceux qu'il veut faire condamner. . . ."

Je détache les paragraphes suivants du protêt signifié par les propriétaires de la *Canada-Review* à Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal :

"Que, dans le mandement, la *Canada-Review* est représentée comme une feuille coupable d'injures à la religion,

à la discipline de l'Eglise et à ses ministres, et ceux qui la publient sont dénoncés comme des personnes désireuses de disperser et perdre *le troupeau*, c'est-à-dire les fidèles de l'Eglise catholique, le tout sans préciser et sans indiquer aucun acte en particulier.

"Que la censure et la condamnation contre la *Canada-Review* contenues dans le dit mandement sont arbitraires, injustes, illégales et contraires au droit canonique, aux règles de l'Eglise catholique en ces matières et au droit civil, et sont, en conséquence, frappées de nullité absolue.

"Qu'il en est ainsi de la défense à tous les fidèles, sous peine de refus des sacrements, d'imprimer, de mettre ou de conserver en dépôt, de vendre, de distribuer, de lire, de recevoir ou de garder en leur possession la dite *Canada-Review*, d'y collaborer et de l'encourager d'une manière quelconque.

"Que Sa Grandeur a été priée de vouloir bien lever la censure, la condamnation et la défense susdites, mais qu'Elle refusa de se rendre à cette demande, disant qu'Elle n'y acquiescerait que dans le cas où il y aurait soumission préalable, entière et sans conditions, à ce que Sa Grandeur déciderait, ce à quoi les représentants de la compagnie de la *Canada-Review* ne voulurent point consentir.

"Que ce mandement et sa publication, la censure, la condamnation et la défense qu'il contient, de même que les refus injustes ci-dessus mentionnés de Sa Grandeur, ont déjà causé à la dite compagnie de publication des dommages considérables et lui en causeront d'incalculables dans l'avenir.

"Que la dite compagnie, étant désireuse de régler le présent différend sans avoir recours aux tribunaux civils, et se déclarant prête, comme elle l'a toujours été, à répudier tous les écrits contraires aux dogmes de l'Eglise catholique, à la morale et à la foi, qui auraient pu paraître dans la dite *Canada-Review* jusqu'à la date de ce mandement, proteste contre le dit mandement, la censure, la condamnation et la défense qu'il contient, de même que contre les refus ci-dessus mentionnés de Sa Grandeur, comme informes, illégaux, injustes, arbitraires, contraires au droit canonique, aux règles de l'Eglise en ces matières et à la loi, et, comme tels, frappés de nullité absolue, et met Sa Grandeur en demeure de lever la dite censure, la condamnation et la défense susdites, qui frappent tant la *Canada-Review* que les fidèles de ce diocèse, sous un délai de quinze jours à compter de la signification des présentes; et, à défaut par Sa Grandeur de faire tel que ci-dessus requis, la dite compagnie met Sa Grandeur en demeure d'indiquer à ou avant l'expiration de ce délai les écrits contenus dans la dite *Canada-Review* contraires aux dogmes de l'Eglise catholique, à la morale ou à la foi, et qui ont servi de base aux dites censure, condamnation et défense, la dite compagnie se réservant tous les droits qui lui sont acquis jusqu'à présent, protestant contre Sa Grandeur de tous les dommages soufferts et à être soufferts par la dite compagnie pour les causes et raisons susdites."

L'élection de M. Pierre Leclair, à Terrebonne, me fait plaisir à un double point de vue : M. Leclair est un homme de valeur, qui a gagné ses épaulettes et qui sera un représentant estimé de la province de Québec. Et son élection a épargné une défaite à M. Pierre Bohémier, homme trop intelligent et trop estimable pour jouer le rôle que sa candidature lui aurait fait remplir.

Il n'y a aucune gloire, pour un libéral ou pour un conservateur, à se faire, par intérêt personnel, un instrument de division dans les rangs d'un parti auquel on prétend être attaché par conviction et par affection. On peut perdre bien des choses; mais, tant que la loyauté reste, on a le droit de porter le front haut.

Les journaux de Québec protestent, parce que j'ai dit que la souscription au monument Champlain avait été prélevée presque exclusivement à Québec et à Montréal. Montréal n'a, paraît-il, donné que \$300.

Puis-je demander ce que Québec a donné pour le monument Maisonneuve?

Ce n'est pas un reproche, car je crois que chaque ville doit pourvoir elle-même à l'érection de ses monuments. Je dis cela, parce qu'au moment où Montréal est appelée à fournir des millions de dollars pour le monument Maisonneuve, un journal de Québec suggère à un comité du monument Champlain d'ouvrir une liste de souscription à Montréal. Qu'on attende au moins un an, — surtout après ce que Montréal vient de faire pour l'hôpital du Sacré-Cœur, de Québec.

Toronto, la jeune rivale de Montréal, a mérité de recevoir le tribut suivant de la bouche de l'honorable Wilfrid Laurier :

"Il est de notoriété publique que, depuis dix ans, Toronto dépasse en progrès toutes les villes du Dominion, y compris Montréal. Il fut un temps où l'on supposait que Montréal, étant à la tête des communications interocéaniques, marcherait toujours en tête. Montréal est encore en avant par la population, mais elle n'est plus au premier rang quant au progrès; Toronto l'a remplacée.

"Je ne sais laquelle des deux villes, de Montréal ou de Toronto, est la plus favorisée par la nature; mais je sais que les hommes d'affaires de Toronto ont fait plus pour Toronto que les hommes d'affaires de Montréal pour Montréal.

"La nature a fait beaucoup pour Toronto. Toronto est entourée par une immense zone du terrain le plus fertile du pays s'étendant à l'est, au nord et à l'ouest, et même au sud, quoiqu'au sud il y ait deux barrières. Oh! mais je ne dois pas m'aventurer sur un terrain défendu. Elles ont été placées là, non pas par la main de Dieu, mais par la main des hommes; et l'on me permettra au moins d'espérer que ce que les hommes ont érigé, les hommes pourront aussi, un jour, le démolir.

"Derrière cette zone fertile au nord, il y a une vaste région minière qui promet de devenir l'une des plus riches du continent américain, et, si cette perspective se réalise, Toronto deviendra le grand centre de distribution de la richesse extraite des entrailles de la terre, et un âge de prospérité inouïe lui sera. Puisse ce jour venir bientôt! Puisse la Providence accorder à Toronto une population toujours croissante, parce que sa population sait faire noble usage de sa richesse! J'ai joui de son hospitalité; et c'est avec plaisir que je la déclare abondante et délicate, le menu excellent et le vin tout à fait irréprochable."

M. D'Alton McCarthy s'est complètement séparé du parti conservateur. Il refuse de suivre sir John Thompson, non parce que celui-ci fait mine de rendre justice aux catholiques du Manitoba, — sous ce rapport, le premier ministre n'a encore rien fait qui soit de nature à mécontenter les adversaires des écoles séparées, — mais

parce que la protection ne convient plus à l'ancien chef du parti des droits égaux. La défection d'un homme de la valeur de M. D'Alton McCarthy diminuera de beaucoup la force du parti au pouvoir.

C'est aux prochaines élections générales que cette perte se fera sentir dans Ontario.

Voici le passage le plus important du discours du trône à Québec :

"Le système inauguré avec tant de succès l'automne dernier, pour l'encouragement de la fabrication du beurre durant l'hiver, a donné des résultats qui ont dépassé ce qu'on en attendait. C'est vraiment une salutaire révolution qui a été opérée dans notre système d'agriculture, et mon gouvernement désire continuer ce système durant les trois années à venir.

"Mon gouvernement continuera à encourager autant que possible l'établissement de beurreries et fromageries, et ainsi assurer par toute la province la fabrication d'un article uniforme d'excellente qualité."

Rendons le cultivateur prospère, et la taxe ne lui pèsera pas sur les épaules.

Toute la presse a reproduit sans commentaires la nouvelle abjuration du protestantisme que vient de faire l'ex-apostat Martin. A un point de vue, cette publication a du bon, car elle fera comprendre que celui qui a été la cause du scandale était plutôt un fou qu'un misérable.

Un de mes correspondants me demande si, par le fait de cette abjuration, l'autorité diocésaine va permettre à ce prêtre, rentré dans le giron de l'Eglise, de reprendre aussi l'exercice de son apostolat sans un temps d'épreuve. La *Semaine Religieuse*, qui est l'organe de l'archevêque de Montréal, peut et devrait, il me semble, donner une réponse à cette question.

On parle souvent des cruautés dont sont accablés les exilés politiques en Sibérie. Ce qui me frappe le plus, quand je songe à eux, c'est l'absurdité de ces hommes qui, mécontents du régime autocratique du Tzar, s'entêtent à rester dans ce pays au lieu d'aller chercher à Pétranger, sous un drapeau démocratique, un asile heureux pour eux et leurs familles.

Le Canada est un beau pays pour les Russes mécontents. Ils y trouveront deux choses dont ils ne peuvent apparemment pas se passer : de la neige et de la liberté.

L'*Opinion Publique* publie aujourd'hui le diagramme de l'assemblée législative de Québec, avec indication du siège de chaque député. Elle doit à la complaisance de l'*Electeur* de donner cette page intéressante à ses lecteurs.

Je lis dans le *Courrier du Canada* :

"Il y aura cent ans le 21 de janvier courant que Louis XVI est monté sur l'échafaud. Le système républicain, né dans le sang du roi, des prêtres et des nobles, se trouve, après un siècle, sous le coup de révélations écrasantes qui ajoutent une souillure de plus à son histoire, dont bien des pages sont noires."

N'y a-t-il pas assez longtemps qu'on trouble l'esprit de nos populations avec de telles réflexions? Le système républicain, né en France d'une révolution sanglante, n'en perd pas pour cela ses bons côtés. La république n'existe pas seulement dans le beau pays de nos ancêtres; elle a planté ailleurs de fortes et puissantes racines, qui n'ont pas été arrosées dans le sang.

Et l'arbre démocratique a répandu, sur bien des pays du globe, son ombre bienfaisante.

La royauté, elle aussi, a ses pages sanglantes, ses crimes, ses hontes et ses scandales.

Apprenons donc à juger les hommes, les peuples et les gouvernements d'après leurs actes, et non d'après nos sympathies ou nos antipathies pour tel parti ou pour tel système de gouvernement. Et, surtout, déchirons ce voile aveuglant qui couvre les yeux de nos jeunes générations canadiennes, trop souvent élevées dans des idées bornées, avec des notions absolument fausses sur les hommes et les choses.

Le discours prononcé par l'honorable M. Marchand sur l'adresse en réponse au discours du trône a été très habile et très spirituel.

Au cours de ses remarques, il a exprimé l'espoir que M. Chapleau serait un gouverneur constitutionnel et ne sauterait pas par-dessus les difficultés, s'il s'en présentait. Le discours de M. Angers, à Montréal, ne sera évidemment pas oublié de sitôt.

L'honorable François Langelier a exprimé, par la voix de la presse, ses opinions personnelles sur un jugement rendu par M. le juge Simon. Ce dernier lui a répondu en disant que M. Langelier avait été mal informé, et M. Langelier réplique qu'il tenait ses informations de l'avocat qui a conduit la cause.

Cette immixtion du dehors dans les jugements de nos tribunaux est on ne peut plus malheureuse. Elle ne peut aboutir à aucun autre résultat qu'à discréditer notre magistrature. S'il y a appel d'un jugement, le moyen de se plaindre est de s'adresser à la cour d'appel. S'il n'y a pas appel, tout le bruit qu'on pourrait faire ne changera pas le jugement rendu. L'unique remède est de citer le juge dont on a à se plaindre à la barre du parlement, seul tribunal dont relèvent nos magistrats.

L'INDÉPENDANCE DU CANADA.

IV.

QUESTION DE LOYAUTÉ.

La loyauté! Voilà un mot qu'on jette à tort et à travers dans la discussion, chaque fois qu'on parle des relations entre le Canada et la Grande-Bretagne et de l'évolution future de notre pays. Je suis sûr que, sur dix personnes qui en parlent, il n'y en a pas deux qui comprennent ce que ce mot signifie.

Demandez à la première personne que vous rencontrerez: "Qu'entendez-vous par loyauté? A quoi la loyauté nous oblige-t-elle envers la mère-patrie?"

Faites cette question à d'autres, simplement à titre de curiosité, et vous constaterez la vérité de ce que je vous dis.

Je veux tâcher de dissiper le nuage dont on entoure cette question de loyauté, pour les besoins de la discussion, là où l'on désire ou la fédération impériale ou une union plus intime avec l'Angleterre.

La loyauté est un sentiment qui porte à la reconnaissance et au respect des engagements, des obligations et des liens de race, de famille ou d'amitié qu'on peut avoir, et qui entre en ligne de compte dans tous les actes de la vie.

Il s'agit donc, pour nous qui voulons être loyaux, de déterminer quelles sont nos obligations envers la mère-patrie, jusqu'où elles vont et à quoi elles nous engagent.

INDÉPENDANCE.

La loyauté envers l'Angleterre peut s'interpréter de différentes manières. Nous ne saurions être taxés de déloyauté si, sans perdre de vue nos devoirs envers la mère-patrie, nous cherchons à promouvoir nos intérêts nationaux.

Les uns peuvent croire que notre intérêt réside dans le maintien du régime colonial ; mais ceux qui pensent le contraire sont-ils déloyaux ? Cela ne peut être, puisqu'on semble ne discuter que la question d'intérêt comme considération première.

Malgré le lien colonial, le Canada est à peu près indépendant. Y a-t-il déloyauté à demander à l'Angleterre de reconnaître sous une forme nouvelle, plus avantageuse pour nous, presque aussi favorable à elle, l'état de choses déjà existant ?

Loyauté veut dire franchise, probité, bonne foi. La loyauté consiste à ne pas porter de coups de traîtres. Quoi de plus franc que de proposer à l'Angleterre une entente amicale, par laquelle nous devenons un peuple libre, allié de la grande nation auprès de laquelle nous avons grandi, pour son bien et pour le nôtre ?

L'Angleterre a obtenu la possession du Canada après une guerre longue, pénible et dispendieuse, et par un traité avec la France qui avait fondé, développé et établi cette colonie.

En moins d'un demi-siècle après la cession, les Canadiens firent avorter deux tentatives faites par les Américains pour s'emparer du Canada.

Il serait ridicule de prétendre que la protection, même silencieuse, du drapeau anglais, n'a pas largement contribué à garder nos voisins chez eux ; mais enfin ce sont les Canadiens qui ont conservé le Canada à la mère-patrie.

L'Angleterre a reconnu que le Canada prenait une place plus importante de jour en jour sur ce continent ; et, après lui avoir accordé le gouvernement responsable en 1840, elle lui a accordé des pouvoirs presque absolus et le soin de sa défense nationale en 1867, — ne se réservant que la nomination du gouverneur général, la représentation à l'étranger, le droit de faire les traités de commerce, et lui accordant la protection de son drapeau.

Qu'on examine toutes les phases de notre histoire depuis un siècle, et l'on constatera qu'il s'est fait un travail incessant vers notre émancipation :

Abandon du régime militaire en 1792 ;

Libération de l'autocratie gouvernementale en 1840 ;

Émancipation du territoire en 1867.

Il n'y a que 25 ans de cela, et l'heure arrive déjà où nous serons prêts pour notre émancipation absolue.

Qu'est-ce que l'Angleterre attend de nous dans l'avenir ? Sûrement pas plus qu'elle ne reçoit aujourd'hui.

La nomination du gouverneur général n'est qu'une affaire de forme et ne donne rien à la Grande-Bretagne.

Elle ne peut pas avoir objection à ce que nous ayons notre propre représentation à l'étranger.

Les traités de commerce ? Elle peut trouver un certain bénéfice à les faire pour nous ; mais, que le lien colonial subsiste ou non, elle devra abdiquer ce privilège avant longtemps, si elle veut vivre en paix avec le Canada.

Restent les intérêts britanniques en Amérique et l'avantage que donne à l'Angleterre la franchise de nos

territoires, pour sa protection militaire et pour ses intérêts commerciaux.

Voilà le point où notre loyauté devra s'affirmer. Nous jeter dans l'union américaine, pactiser avec les États-Unis contre l'Angleterre, tenter d'enlever à la mère-patrie les avantages militaires et commerciaux que lui donne le Canada comme colonie, ce serait de la déloyauté ; — ce serait même de la trahison, si cela se faisait sans provocation de la part de l'Angleterre.

Aussi je ne comprends pas que l'idée de l'indépendance soit entretenue sans qu'on entretienne en même temps, en considération, la scission du lien colonial, l'idée d'une alliance offensive et défensive avec l'Angleterre et d'un traité de commerce qui accorde aux deux nations les avantages qu'elles retirent actuellement de leur union politique.

D'ailleurs, il ne peut y avoir de doute sur ce point, car notre propre intérêt, le soin de notre protection, nous portent, nous obligent à de tels arrangements, avant de donner exécution au projet de notre émancipation nationale.

Du moment que ce point est admis, je me demande où les esprits les plus méticuleux pourraient trouver une ombre de déloyauté dans l'idée de l'indépendance et dans tout travail vers son accomplissement.

Dans son discours de Toronto, le 13 du courant, sir John Thompson a eu un mot malheureux, à mon avis. — Il a prétendu que parler d'indépendance, c'est travailler pour l'annexion et friser la trahison !!! L'autocrate de toutes les Russies n'aurait pas parlé autrement ; mais, dans ce démocratique Canada, le premier ministre, le chef du parti politique auquel je suis fier d'appartenir, permettra bien à un de ses humbles soldats de différer d'opinion avec lui.

Sir John venait justement de déclarer que l'indépendance est la destinée finale du Canada. Si c'est le cas, il faudra bien en parler, d'indépendance, un de ces jours. Et s'il sera loyal d'en parler demain, comment veut-il que ce soit déloyal d'y penser aujourd'hui ?

Est-ce parce qu'il croit que l'indépendance aujourd'hui serait un sûr chemin vers l'annexion ?... Mais ceux qui insistent à parler d'indépendance dès maintenant ne la veulent pas de suite et ne la désirent que dans des conditions acceptables à l'Angleterre. S'ils en parlent, c'est pour préparer l'opinion ; c'est surtout pour opposer à l'idée de l'annexion l'unique projet capable de la combattre et de la faire avorter.

En somme, la différence n'existe que sur une question d'opportunité et de moyens. Mais c'est un gros mot à employer que celui de trahison contre ceux qui, avec sir John, croient à l'indépendance comme notre destinée suprême, mais y veulent arriver par un chemin différent et, peut-être, à une date plus rapprochée. C'est un mot capable de détacher du premier ministre une bonne partie de la jeunesse conservatrice, si vaillante, si dévouée, si effective et indispensable dans les luttes politiques, et sir John croiera peut-être opportun de revenir sur le sujet pour effacer une impression dangereuse parce qu'elle est née d'une expression cruelle.

LOUIS-H. TACHÉ.

M. Prudhomme interroge un blessé du Dahomey.

— Que faisiez-vous là-bas ?

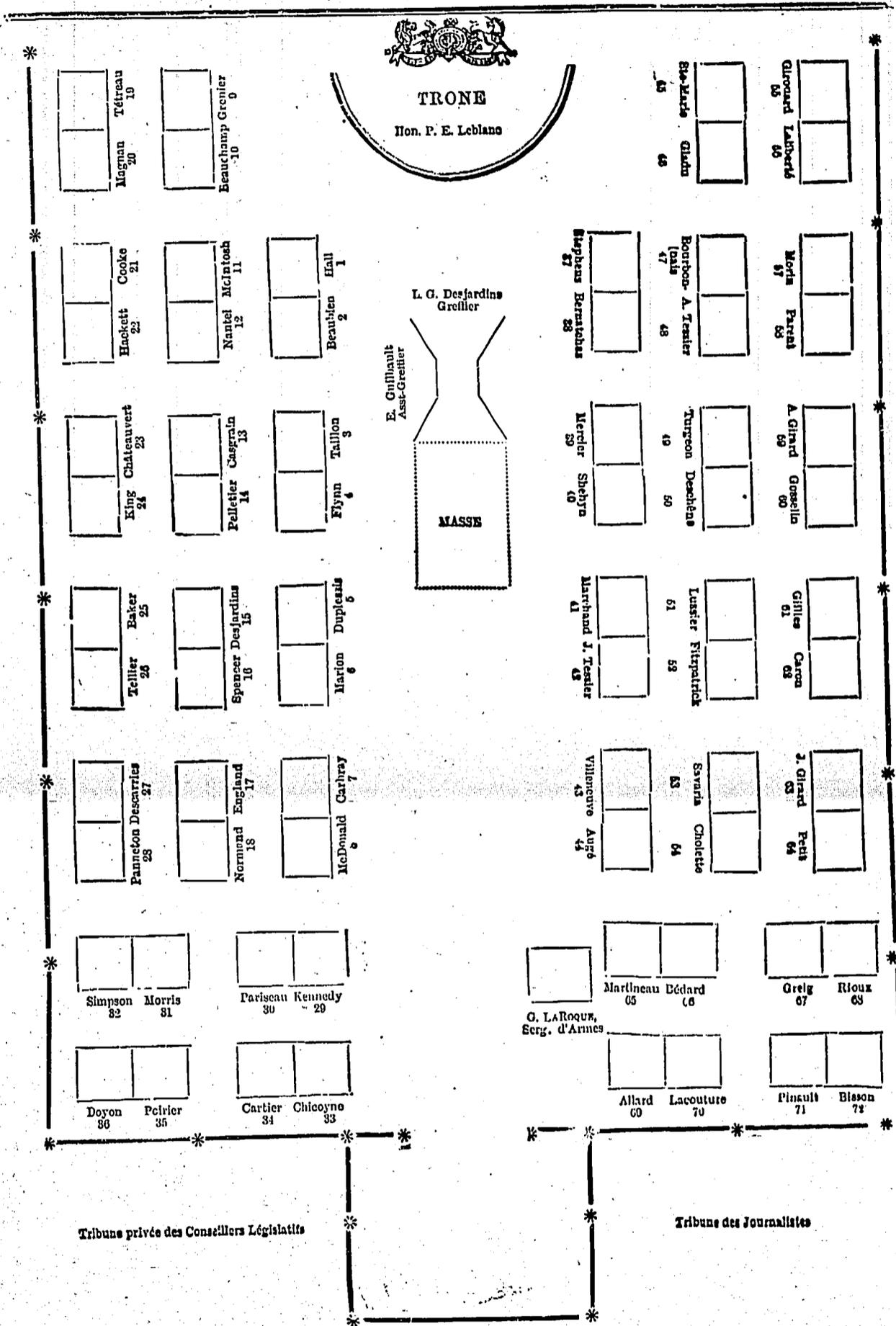
— Dame ! je me battais. Je tapais sur les nègres.

— Oui, oui, répond M. Prudhomme, vous broyiez du noir !

Diagramme de L'Assemblée Législative de la province de Québec

2me SESSION 8eme PARLEMENT 1893

Où siègent nos députés



On remarquera sans doute que MM. Pinault et Bisson se trouvent relégués sur les dernières banquettes de gauche, séparés de leurs amis par un triple rang de conservateurs, mais l'opposition se propose de protester contre ce démembrement.

Comme nous l'avons déjà annoncé, d'importants changements ont été faits cette année dans la disposition des salles autour de l'Assemblée législative. M. le greiffier occupe la salle qui servait aux députés ministériels ; à côté se trouve le bureau privé du chef de l'opposition, et plus loin, à la place de la chambre de l'opposition, le bureau des Ordres permanents. La chambre des députés anglais n'est pas changée.

À l'autre extrémité de la salle d'Assemblée, on a supprimé la petite bibliothèque et l'on a déplacé les journalistes. La salle des journalistes devient celle de l'opposition, et la bibliothèque la chambre ministérielle. Les journalistes occuperont la banquette 47, en bas, à côté des bureaux du télégraphe.

Les conseillers législatifs et les journalistes sont comme par le passé au même rang sur le parquet de la chambre, mais on leur a un peu rogné leur espace pour ménager un couloir qui conduit aux chambres ministérielle et de l'opposition.

LA MAIRIE.

Montréal aura bientôt à choisir entre M. Desjardins et M. McShane. Les contribuables ne devraient avoir aucune hésitation : sans discuter la valeur personnelle des deux candidats, la charge de premier magistrat de la cité appartient à un Canadien-Français, cette fois. L'élément anglais l'a admis, les Canadiens-Français réclament l'exécution d'une entente tacite intervenue il y a deux ans et confirmée l'an dernier ; et M. McShane, qui n'a eu, dans le passé, qu'à se féliciter de la libéralité de nos compatriotes à son égard, devrait avoir à cœur de respecter cette entente.

Evidemment M. McShane oublie qu'il y a quelque chose de plus précieux que l'occupation d'une haute charge publique : c'est l'estime de ses concitoyens. Malgré son absence totale de dignité personnelle, malgré son tempérament un peu vif, qui lui fait souvent faire des bourdes, malgré son indiscretion déplorable de conduite et de langage, je me plais à reconnaître chez M. McShane de belles et nobles qualités. Qu'il n'aille donc pas donner à penser que le fond de son caractère ne justifie pas la bonne opinion que l'on entretient à son égard en plus d'un quartier.

L'honorable Alphonse Desjardins est un homme distingué par son tact, par sa discrétion, par son intelligence, par son extérieur personnel, par sa position sociale et par la brillante carrière qu'il a fournie dans la politique et dans les affaires.

La cité de Montréal doit ne pas hésiter à lui accorder un vote écrasant : d'abord, parce qu'elle se nommera un maire capable de lui donner l'éclat désirable auprès des milliers d'étrangers qui viendront nous visiter l'an prochain ; ensuite, parce qu'elle fera comprendre que ceux qu'elle a honorés de sa confiance doivent s'en rendre dignes, sous peine de renvoi humiliant.

Dans la question des écoles du Manitoba, il y a une chose qui me frappe. Le parti libéral, qui a été généralement l'adversaire du clergé dans les questions d'enseignement, qui a toujours prétendu que l'instruction publique devait être dirigée par l'Etat, qui a protesté contre ce qu'il appelait le contrôle trop absolu du clergé sur l'éducation, se pose aujourd'hui, pour les besoins politiques, comme le protecteur des droits des catholiques opprimés dans l'ouest. Dans Québec, il a passé vingt ans à combattre l'influence du clergé ; dans le Manitoba, il combat l'application des principes qu'il cherchait à implanter parmi nous.

M. Tarte, qui, sur cette question, n'a pas changé d'opinion, pourrait-il expliquer cette anomalie dans la politique de ses nouveaux alliés ? Ou est-ce sa présence qui a valu à la religion ces actives sympathies de la part des libéraux ? Si c'est là la raison, bien des gens seraient heureux de féliciter le député de l'Islet. M. Chapais lui-même se convertirait peut-être à la politique du bouillant député.

LE JOURNALISME EN CANADA.

Ce que je vais écrire s'adresse à tous mes confrères en journalisme. Ce n'est pas le résultat d'observations purement personnelles : c'est bien plutôt le résultat de conversations que j'ai eues avec eux au sujet du journalisme dans la province de Québec.

Pour me bien faire comprendre, je commence par classer les journaux comme suit :

1^o Ceux qui ont une direction active et une rédaction régulière. — 2^o Les journaux qui ont une très grande circulation et qui ne sont généralement faits que de reproductions. — 3^o La presse *locale*, de la ville et de la campagne, faite aussi de reproductions et qui contrôle cependant la circulation *locale* des gens qui lisent.

La première catégorie est la plus limitée comme nombre. Et il est regrettable que l'absence d'une loi protégeant les journalistes fasse que ce soit elle qui rédige à peu près tous les autres journaux du pays, non-seulement sans en avoir le bénéfice, mais encore sans en avoir le crédit.

La plus honteuse indécatesse se manifeste entre journalistes, dans le fait que les journaux ne se gênent nullement de reproduire, de droite et de gauche, les articles de leurs confrères, sans mentionner leur provenance. De sorte que les journaux de la deuxième et de la troisième catégories sont rédigés, de fait, par les rédacteurs payés des autres journaux, sans rémunération aucune pour ceux-ci.

Cela revient à dire que les journaux qui se paient le luxe d'une rédaction intelligente n'en ont ni le bénéfice moral qu'ils en retireraient si on leur en donnait le crédit, ni le bénéfice matériel auquel ils ont droit et qu'on leur vole en leur enlevant une partie de leur circulation par un subterfuge indigne de la profession. En effet, bien des gens reçoivent des organes locaux, qu'ils ne recevraient pas si ces organes ne contenaient les reproductions en question.

Pour ne donner qu'un exemple, l'*Opinion Publique*, qui peut n'être pas du goût de tout le monde, mais qui est rédigée par des hommes qui pensent pour eux-mêmes et qui contient une proportion considérable de matière originale, a été reproduite et citée par la plupart des journaux de la province sans qu'on lui en ait donné crédit plus d'une fois sur quatre.

J'ai l'intention de faire proposer, à la prochaine session du parlement fédéral, un bill amendement l'acte des droits d'auteur, (*copyright act*), de manière à en faire bénéficier les journaux. Sans avoir étudié la question à fond, il me semble qu'une clause pourrait être ajoutée à cet acte, stipulant que tout journal ou revue publié en Canada pourra obtenir un enregistrement au ministère de l'agriculture, à Ottawa, et que tel enregistrement aura pour effet d'interdire une reproduction d'aucun journal ou revue publié au Canada, sans en mentionner la provenance en tête de la reproduction.

J'invite mes confrères, intéressés à se protéger, à me faire part de leurs observations à ce sujet et de toutes suggestions qu'ils croiraient opportunes en vue d'obtenir une protection statutaire contre le brigandage en question.

LES ÉCOLES DU MANITOBA.

Je reproduis plus loin le premier rapport du sous-comité du conseil privé, à qui a été renvoyée la question des écoles du Manitoba.

Ce document a une importance qui n'échappera à personne. Il établit en substance que l'appel au conseil privé ne peut pas avoir lieu, parce que la loi des écoles du Manitoba est *intra vires*, le conseil privé d'Angleterre ayant, à tort ou à raison, décidé ce point d'une manière finale.

Mais il paraît y avoir appel d'une loi *intra vires* en certains cas. Dans la circonstance actuelle, l'appel est basé sur le fait que l'acte en question aurait porté at-

teinte à des droits acquis par les catholiques depuis l'entrée du Manitoba dans le Dominion.

L'appel doit être entendu, non pas comme une affaire politique, mais comme une cause judiciaire sur laquelle le gouvernement est appelé à se prononcer comme tribunal. C'est pour cela que la seule audience du sous-comité a été publique et que demande a été faite aux parties d'être représentées par des avocats.

Le gouvernement devra d'abord établir les points suivants :

1^o L'appel est-il celui dont il est question dans l'acte de l'Amérique du Nord, ou celui dont parle l'acte du Manitoba?

2^o Les allégués de la requête justifient-ils tel appel?

3^o La décision du conseil privé d'Angleterre porte-t-elle sur la demande actuelle?

4^o La sous-section 3 de la section 93 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord s'applique-t-elle au Manitoba?

5^o L'acte des écoles du Manitoba affecte-t-il les droits des catholiques, en matière d'éducation, de manière à justifier un appel?

Cette procédure place la question sur un terrain purement constitutionnel. Et c'est l'unique politique que le gouvernement pouvait adopter dans la circonstance. Il a donc évité pour le moment la tempête dont il était menacé. Et cela, par l'adoption d'une procédure équitable, intelligente et acceptable aux catholiques comme aux protestants.

Il affirme, d'abord, que la décision du conseil privé est finale. Il fallait du courage pour dire une vérité si simple, et cet acte de virilité met la question sous un jour nouveau, dont nous croyons que les catholiques bénéficieront, tant en bon vouloir de la part des protestants, qui regardaient le sous-comité avec défiance, qu'en vue de la facilité qu'une telle déclaration apporte au règlement constitutionnel de la question.

La décision du sous-comité d'adopter une procédure légale met le gouvernement du Manitoba dans une impasse dont la minorité catholique n'aura qu'à bénéficier, d'une manière ou d'une autre. Si le gouvernement du Manitoba refuse de se faire représenter, il se place dans une mauvaise lumière vis-à-vis du public. S'il accepte, il accepte aussi implicitement la décision à laquelle le sous-comité arrivera.

Dans l'un et l'autre cas, l'avantage de position qui était du côté du cabinet provincial passé désormais du côté du gouvernement fédéral. C'est déjà un grand point de gagné pour celui-ci.

Il faudra donc maintenant attendre la décision judiciaire du conseil privé d'Ottawa.

Si le rapport est contre l'appel de l'archevêque Taché, l'affaire en restera là. Un gouvernement sera peut-être renversé, puis tout rentrera dans l'ordre. Et, dans dix ou quinze ans, il pourra se faire que les catholiques du Manitoba, comme ceux du Nouveau-Brunswick, n'aient pas trop à se plaindre des écoles publiques.

Si le rapport est favorable aux catholiques, alors la crise aura lieu dans le Manitoba. La province, qui contient sept protestants contre un catholique, qui contient quatorze Anglais contre un Français, refusera de se soumettre. Et la confédération sera menacée dans son

existence même. Et pourquoi?... Le dirai-je ici?... Je sais que cette opinion va soulever tout un monde de protestations; mais le journaliste est journaliste pour voir clair, pour diriger, pour désillusionner ceux qui s'aveuglent, ceux qui se battent contre un mur, ceux qui espèrent contre toute espérance. La confédération sera menacée dans son existence même parce qu'on veut une chose, juste peut-être, mais non réalisable, parce qu'on s'entête à lutter contre la force, et que contre la force il n'y a pas de résistance.

DEUX ERREURS FUNESTES.

Qu'un homme, même intelligent et réfléchi, se paie de mots, c'est étrange, mais fort commun; mais ce qui ne cesse de m'étonner en lisant l'histoire, c'est que des classes entières d'hommes, voire même des générations nombreuses se laissent prendre, comme des moineaux inexpérimentés, à ces trompe-l'œil et à ces pièges. Un jour, un moine apostat, victime de son orgueil et de ses passions, mugit sur l'Allemagne le mot de *réforme*, et un tiers de l'Europe le suit à l'assaut de l'Église et détruit tout sans rien réformer. Quelques siècles après, la Révolution, fille légitime de la Réforme, hurle, par la voix d'un Robespierre et d'un Marat, les mots de *liberté* et de *fraternité*, et des multitudes hallucinées enchaînent d'autres hommes pour leur prouver qu'ils sont libres et les égorgent pour leur démontrer qu'ils sont frères.

De nos jours, le mot magique est : *égalité*. A l'ouvrier qui gémit sous un travail écrasant, au mendiant de la rue, à chaque déshérité de la nature et du sort, le doctrinaire socialiste montre le patron, le riche et l'homme heureux comme des types à atteindre sans peine de sa part et d'un seul coup, et il ne se lasse jamais de redire qu'égal à lui par sa nature, il a droit de lui être égal par sa position sociale. Qui n'a entendu le sourd grondement de ces convoitises? Qui n'a vu maintes fois ces revendications insensées se traduire en un langage violent et même en actes injustifiables?

Certes, nous sommes de notre siècle, et volontiers nous proclamons avec lui certaines égalités peu connues et encore moins mises en pratique dans les âges passés. Mais l'égalité parfaite entre les hommes est une chimère, et il n'est pas difficile de le prouver.

Je passe sur le marché Bonsecours. Trois hommes sont debout et discutent ensemble les conditions du commerce actuel. Me prendra-t-il un long temps pour découvrir l'inégalité dans laquelle Dieu les fit naître? Un regard me révélera de suite que, derrière cet œil ardent et vif, se cache une âme chaude et perspicace, tandis que les paupières pesantes et le regard terne et morbide du voisin ne me laisseront aucun doute sur la lenteur de son esprit. Que sera-ce si je me joins à leur discussion? Ce béat qui dit *amen* à ce qu'il ne comprend pas, ce fat qui répète comme nouveau ce qu'il vient d'entendre, ce Jean Lefin qui mêle tout dans son esprit et sur ses lèvres, dites-moi, est-il, peut-il même devenir l'égal de celui que la nature s'est plu à faire perspicace, original et subtil? Le prétendre serait aussi ridicule que de vouloir imposer comme dogme l'égalité des hommes sous le double rapport du tempérament et de la santé.

Et cependant, un siècle de philosophes nous a légué comme article de son *credo* l'égalité des hommes.

Si la nature proteste contre pareil rêve d'imagination, l'histoire et l'expérience ne protestent pas moins. Tel homme est sobre, honnête, laborieux, économe ; l'influence de sa famille, les principes religieux dans lesquels son enfance fut bercée, la société qu'il fréquenta, que sais-je ? mille circonstances à peine perceptibles en dehors de leur effet contribuèrent à le rendre tel. Tel autre est intempérant, déshonnête, paresseux, prodigue. Hélas ! les contrastes moraux se rencontrent partout et toujours. La société la mieux balancée les connaît, et il n'est ni religion, ni éducation, ni action morale qui les puisse faire entièrement disparaître.

Et, cependant, il s'est trouvé et il se trouve des hommes soi-disant pratiques qui ont rêvé de l'égalité des hommes !

La nature et l'histoire s'accordent donc sur ce point : les hommes sont dans une position d'inégalité irrémédiable.

S'il en est ainsi dans les causes, comment pourrait-il en être autrement dans les effets ? L'homme perspicace et industrieux fait son chemin ; l'homme inintelligent et paresseux tombe dans le fossé. Celui-là, à force d'économies et de privations, se crée un capital, l'augmente par un travail incessant et finit par s'acheter un repos et un bien-être dignes d'envie. Celui-ci, au contraire, veut jouir de suite, veut jouir toujours, et il épuise dans une orgie continuelle capital, force, énergie et espérance. En bonne vérité, il serait contre le bon sens que ces hommes pussent, par des chemins opposés, arriver à un même but. L'égalité est donc un rêve, ou plutôt un leurre.

Tous les hommes sont égaux : première erreur. Il en est une autre tout aussi perfide et tout aussi grossière : c'est celle de croire à un bonheur parfait ici-bas. Je n'en appellerai point à la Bible, quelque grande que soit son autorité pour chacun de nous ; je n'en appellerai point à l'expérience des siècles, quelque haut qu'elle élève sa voix plaintive ; je n'en appellerai point aux déchirements du cœur et aux tortures du corps, que chacun de nous a éprouvés, pour peu qu'il ait vécu.

Non ; j'ouvre le dictionnaire et, pour un mot exprimant la joie, j'en trouve dix qui traduisent la misère et la peine ; j'écoute les discours des hommes et, pour un qui reflète le bonheur, j'en entends vingt remplis de larmes et de soupirs. Comme l'a fort bien dit Chateaubriand : au fond de tout rire, il y a un pleur, et dans la note la plus gaie se joue un soupire de l'âme.

Au reste, nous aurions tort de nous en plaindre. "On ne saurait tromper plus dangereusement les hommes, a écrit M. de Lamennais dans ses *Œuvres posthumes*, qu'en leur montrant le bonheur comme le but de la vie terrestre. Le bonheur n'est point de la terre, et se figurer qu'on l'y trouvera est le plus sûr moyen de perdre la jouissance des biens que Dieu y a mis à notre portée. Nous avons à remplir une fonction grande et sainte, mais qui nous oblige à un rude et perpétuel combat. On nourrit le peuple d'envie et de haine, c'est-à-dire de souffrances, en opposant la prétendue félicité des riches à ses angoisses et à sa misère." Et, avec un admirable geste d'âme, l'illustre penseur s'écrie : "Je les ai vus de près, ces riches si heureux ! Leurs plaisirs, sans saveur, aboutissent à un irrémédiable ennui qui m'a donné l'idée des tortures infernales. Sans doute, il y a des riches

qui échappent plus ou moins à cette destinée, mais par des moyens qui ne sont pas de ceux que la richesse procure. La paix du cœur est le fond du bonheur véritable, et cette paix est le fruit du devoir parfaitement accompli, de la modération des désirs, des saintes espérances, des pures affections. Rien d'élevé, rien de beau, rien de bon ne se fait sur la terre qu'au prix de la souffrance et de l'abnégation de soi, et le sacrifice seul est fécond."

"Le sacrifice seul est fécond" ; ce mot ferait à lui seul plus pour le bonheur des hommes que toutes les revendications socialistes.

VECCHIO.

UN DON ROYAL.

Je devrais dire : un don *républicain*, car c'est bien d'une république, de la république française qu'il nous vient. Oui ; dussent tous les amis des rois en mourir de dépit, il faut avouer que la monarchie n'a pas le monopole de la générosité. C'est désespérant pour ceux qui persistent à nous crier tous les jours que la république n'est bonne à rien.

Il s'agit d'un présent fait à la bibliothèque de l'université d'Ottawa. Grâce à la bienveillance de M. Bourgeois, dernièrement encore ministre de l'instruction publique en France, 300 volumes sont venus enrichir la bibliothèque de cette institution catholique ; 300 volumes d'un prix inestimable : beau papier, riche caractère, rien n'y manque. Littérature, histoire, sciences naturelles, beaux-arts : il y en a pour tous les goûts.

Il m'a été donné d'examiner à la hâte cette magnifique collection. Il y a là des documents d'une très grande valeur, relatifs à l'histoire de France. J'ai remarqué, entre autres : *Chartes de l'abbaye de Cluny*, en 4 volumes ; *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, en 4 volumes ; *Lettres de Catherine de Médicis*, en 4 volumes ; *Correspondance de Talleyrand avec Louis XVIII*.

C'est avec une véritable surprise que j'ai trouvé là le fameux ouvrage de Brunetto Latini : *le Trésor de toutes Choses*, vaste encyclopédie où l'auteur traite de l'histoire sacrée et profane, de la géographie, de la morale, de la politique. Brunetto Latini fut pendant quelque temps le maître du Dante, et un détail qui ne manque pas de piquant, c'est que lui, Florentin de naissance, écrivit son ouvrage en français, parce que, disait-il, "la parole en était la plus délectable."

Plus de 60 volumes traitent de la physiologie, de la zoologie, de l'anatomie, de l'astronomie et des autres sciences naturelles, le tout par des auteurs contemporains. Les études sur la peinture, la sculpture, l'héraldique, l'art de la verrerie, l'architecture, l'archéologie, etc., remplissent une cinquantaine de volumes, tous ornés de figures d'un travail exquis. Nous ne donnons ici qu'un aperçu général ; peut-être aurons-nous, un jour ou l'autre, l'occasion d'entrer dans plus de détails. Il y a là des choses qui ne manqueront pas d'intéresser vivement les lecteurs de l'*Opinion Publique*.

VECCHIO.

RÉSIGNATION.

Maintenant que Paris, ses pavés et ses marbres,
Et sa brume et ses toits sont bien loin de mes yeux ;
Maintenant que je suis sous les branches des arbres,
Et que je puis songer à la beauté des cieus ;

Maintenant que du deuil qui m'a fait l'âme obscure
Je sors, pâle et vainqueur,
Et que je sens la paix de la grande nature
Qui m'entre dans le cœur ;

Maintenant que je puis, assis au bord des ondes,
Emu par ce superbe et tranquille horizon,
Examiner en moi les vérités profondes
Et regarder les fleurs qui sont dans le gazon ;

Maintenant, ô mon Dieu ! que j'ai ce calme sombre
De pouvoir désormais
Voir de mes yeux la pierre où je sais que dans l'ombre
Elle dort pour jamais ;

Maintenant qu'attendri par ces divins spectacles,
Plaines, forêts, rochers, vallons, fleuve argenté,
Voyant ma petitesse et voyant vos miracles,
Je reprends ma raison devant l'immensité ;

Je viens à vous, Seigneur, père auquel il faut croire ;
Je vous porte, apaisé,
Les morceaux de ce cœur tout plein de votre gloire
Que vous avez brisé.

Je viens à vous, Seigneur ! confessant que vous êtes
Bon, clément, indulgent et doux, ô Dieu vivant !
Je conviens que vous seul savez ce que vous faites,
Et que l'homme n'est rien qu'un jonc qui tremble au vent.

Je dis que le tombeau qui sur les morts se ferme
Ouvre le firmament,
Et que ce qu'ici-bas nous prenons pour le terme
Est le commencement.

Je conviens à genoux que vous seul, père auguste,
Possédez l'infini, le réel, l'absolu ;
Je conviens qu'il est bon, je conviens qu'il est juste
Que mon cœur ait saigné, puisque Dieu l'a voulu !

Je ne résiste plus à tout ce qui m'arrive
Par votre volonté.
L'âme de deuils en deuils, l'homme de rive en rive
Roule à l'éternité.

Nous ne voyons jamais qu'un seul côté des choses ;
L'autre plonge en la nuit d'un mystère effrayant.
L'homme subit le joug sans connaître les causes.
Tout ce qu'il voit est court, inutile et fuyant.

Vous faites revenir toujours la solitude
Autour de tous ses pas.
Vous n'avez pas voulu qu'il eût la certitude
Ni la joie ici-bas !

Dès qu'il possède un bien, le sort le lui retire.
Rien ne lui fut donné, dans ses rapides jours,
Pour qu'il s'en puisse faire une demeure et dire :
C'est ici ma maison, mon champ et mes amours !

Il doit voir peu de temps tout ce que ses yeux voient ;
Il vieillit sans soutiens.
Puisque ces choses sont, c'est qu'il faut qu'elles soient ;
J'en conviens, j'en conviens !

Le monde est sombre, ô Dieu ! L'immuable harmonie
Se compose des pleurs aussi bien que des chants ;
L'homme n'est qu'un atome en cette ombre infinie,
Nuit où montent les bons, où tombent les méchants.

Je sais que vous avez bien autre chose à faire
Que de nous plaindre tous,
Et qu'un enfant qui meurt, désespoir de sa mère,
Ne vous fait rien, à vous.

Je sais que le fruit tombe au vent qui le secoue,
Que l'oiseau perd sa plume, et la fleur, son parfum ;
Que la création est une grande roue
Qui ne peut se mouvoir sans écraser quelqu'un.

Les mois, les jours, les flots des mers, les yeux qui
Passent sous le ciel bleu ; [pleurent
Il faut que l'herbe pousse et que les enfants meurent ;
Je le sais, ô mon Dieu !

Dans vos cieus, au-delà de la sphère des nues,
Au fond de cet azur immobile et dormant,
Peut-être faites-vous des choses inconnues
Où la douleur de l'homme entre comme élément.

Peut-être est-il utile à vos desseins sans nombre
Que des êtres charmants
S'en aillent, emportés par le tourbillon sombre
Des noirs événements.

Nos destins ténébreux vont sous des lois immenses
Que rien ne déconcerte et que rien n'attendrit.
Vous ne pouvez avoir de subites clémences
Qui dérangent le monde, ô Dieu, tranquille esprit !

Je vous supplie, ô Dieu ! de regarder mon âme,
Et de considérer
Qu'humble comme un enfant et doux comme une femme
Je viens vous adorer !

Considérez encor que j'avais, dès l'aurore,
Travaillé, combattu, pensé, marché, lutté,
Expliquant la nature à l'homme qui l'ignore,
Eclairant toute chose avec votre clarté ;

Que j'avais, affrontant la haine et la colère,
Fait ma tâche ici-bas ;
Que je ne pouvais pas m'attendre à ce salaire ;
Que je ne pouvais pas

Prévoir que, vous aussi, sur ma tête qui ploie
Vous appesantiriez votre bras triomphant,
Et que, vous qui voyiez comme j'ai peu de joie,
Vous me reprendriez si vite mon enfant !

Qu'une âme ainsi frappée à se plaindre est sujette ;
Que j'ai pu blasphémer,
Et vous jeter mes cris comme un enfant qui jette
Une pierre à la mer !

Considérez qu'on doute, ô mon Dieu ! quand on souffre,
Que l'œil qui pleure trop finit par s'aveugler,
Qu'un être que son deuil plonge au plus noir du gouffre,
Quand il ne vous voit plus, ne peut vous contempler,

Et qu'il ne se peut pas que l'homme, lorsqu'il sombre
 Dans les afflictions,
 Ait présente à l'esprit la sérénité sombre
 Des constellations !

Aujourd'hui, moi qui fus faible comme une mère,
 Je me courbe à vos pieds devant vos cieux ouverts.
 Je me sens éclairé dans ma douleur amère
 Par un meilleur regard jeté sur l'univers.

Seigneur, je reconnais que l'homme est en délire
 S'il ose murmurer ;
 Je cesse d'accuser, je cesse de maudire,
 Mais laissez-moi pleurer !

Hélas ! Laissez les pleurs couler de ma paupière,
 Puisque vous avez fait les hommes pour cela !
 Laissez-moi me pencher sur cette froide pierre
 Et dire à mon enfant : Sens-tu que je suis là ?

Laissez-moi lui parler, incliné sur ses restes,
 Le soir, quand tout se tait,
 Comme si, dans la nuit, rouvrant ses yeux célestes,
 Cet ange m'écoutait !

Hélas ! Vers le passé tournant un œil d'envie,
 Sans que rien ici-bas puisse m'en consoler,
 Je regarde toujours ce moment de ma vie
 Où je l'ai vue ouvrir son aile et s'envoler.

Je verrai cet instant jusqu'à ce que je meure,
 L'instant, pleurs superflus !
 Où je criai : L'enfant que j'avais tout à l'heure,
 Quoi donc ! je ne l'ai plus ?

Ne vous irritez pas que je sois de la sorte,
 O mon Dieu ! Cette plaie a si longtemps saigné !
 L'angoisse dans mon âme est toujours la plus forte,
 Et mon cœur est soumis, mais n'est pas résigné.

Ne vous irritez pas ! Fronts que le deuil réclame,
 Mortels sujets aux pleurs,
 Il nous est malaisé de retirer notre âme
 De ces grandes douleurs.

Voyez-vous, nos enfants nous sont bien nécessaires,
 Seigneur ; quand on a vu dans sa vie, un matin,
 Au milieu des ennuis, des peines, des misères
 Et de l'ombre que fait sur nous notre destin,

Apparaître un enfant, tête chère et sacrée,
 Petit être joyeux,
 Si beau qu'on a cru voir s'ouvrir à son entrée
 Une porte des cieux ;

Quand on a vu, seize ans, de cet autre soi-même
 Croître la grâce aimable et la douce raison ;
 Lorsqu'on a reconnu que cet enfant qu'on aime
 Fait le jour dans notre âme et dans notre maison,

Que c'est la seule joie ici-bas qui persiste
 De tout ce qu'on rêva,
 Considérez que c'est une chose bien triste
 De le voir qui s'en va !

VICTOR HUGO.

LES ÉCOLES DU MANITOBA.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

Le sous-comité du conseil privé auquel ont été référées les requêtes contre l'acte des écoles du Manitoba a soumis le rapport suivant au gouverneur général sur ce sujet.

Après avoir cité la législation des écoles de 1890 et les requêtes contre cette législation soumises par la minorité catholique du Manitoba ; après avoir analysé la cause jusqu'aujourd'hui et les différentes étapes par lesquelles elle a passé, y comprise la décision du conseil privé en Angleterre ; après avoir fait allusion aux requêtes subséquentes et au mémoire présenté par Mgr Taché, le président du " Congrès National " et environ cent trente-sept autres citoyens, le rapport continue ainsi :

Ce dernier mémoire demande :

1° Que Votre Excellence reçoive l'appel et ordonne de le prendre en sérieuse considération.

2° Que Votre Excellence déclare que les deux actes de 1890 (chapitres 37 et 38) affectent les droits et privilèges de la minorité à l'égard des écoles séparées qu'elle possédait, par la loi ou coutume, dans la province à l'époque de l'union.

3° Qu'il soit déclaré que les dits actes affectent les droits et privilèges des catholiques relativement à l'éducation.

4° Que Votre Excellence ordonne de nouveau la mise en vigueur des statuts existant au Manitoba avant les actes de 1890, du moins en autant qu'il soit nécessaire pour obtenir aux catholiques de cette province le droit de construire et de maintenir leurs écoles, et d'obtenir un octroi sur les fonds des écoles publiques de la province pour l'éducation, ou d'exempter les catholiques de contribuer au maintien de toutes autres écoles, ou que ces actes de 1890 soient amendés de manière à ce que cette fin soit obtenue.

En présentant son rapport, le sous-comité ne commentera que ce dernier mémoire, qui semble contenir tous les allégués compris dans les requêtes antérieures et qui est plus spécifique quant aux remèdes sollicités.

LES CATHOLIQUES N'AVAIENT PAS DE PRIVILÈGES.

Quant à ce que les requérants demandent dans le deuxième paragraphe de leur requête, savoir : " Qu'il soit déclaré que les dits actes 53, Vic. 37 et 38, affectent d'une manière préjudiciable les droits et les privilèges, relativement aux écoles séparées, que les catholiques avaient d'après la loi ou l'usage dans la province du Manitoba au temps de l'union, " le sous-comité est d'opinion que le jugement rendu par le comité judiciaire du conseil privé doit être regardé comme final pour ce qui regarde les droits qui ont rapport aux écoles séparées et que les catholiques possédaient au temps de l'union, et aussi que ce jugement doit être regardé comme final pour l'interprétation des statuts dont on se plaint. Par conséquent, Votre Excellence, dans l'opinion du sous-comité, n'est pas appelée à entendre un appel basé sur ce terrain.

Ce jugement lie Votre Excellence autant qu'il lie n'importe quelle partie en cause et, par conséquent, si le redressement que l'on demande est sollicité au point de vue de l'état des affaires qui existaient dans la province au temps de l'union, ce redressement doit être deman-

dé ailleurs et par d'autres moyens que par le moyen de l'appel prévu par les sections de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord et de l'acte du Manitoba, sur lesquels actes les requérants s'appuient pour soutenir leur appel.

Les deux actes de 1890 dont on se plaint doivent, d'après l'opinion du sous-comité, être considérés comme étant dans la limite des pouvoirs de la législature du Manitoba; mais il reste à les considérer et à les entendre comme moyens d'appel contre les statuts qu'on dit avoir empiété sur les droits et les privilèges qui ont rapport aux écoles séparées, droits et privilèges qui ont été acquis par toute personne du Manitoba, non pas au temps de l'union, mais après l'union.

DROITS ACQUIS APRÈS L'UNION.

D'après le discours que l'avocat des requérants a fait devant le sous-comité sur le droit d'être entendu en appel, d'après son argument et d'après ses documents, il apparaîtrait que les points suivants sont ceux sur lesquels il s'appuie pour aller en appel.

Un système complet d'écoles séparées, c'est-à-dire un système comportant l'établissement des écoles publiques et des écoles séparées, a été établi, est-il allégué par les statuts du Manitoba en 1871 et par une série d'actes subséquents. Ce système a fonctionné jusqu'à l'époque où les deux actes de 1890, chapitres 37 et 38, ont été passés.

La section 93 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, en donnant le droit à l'assemblée législative provinciale de faire des lois regardant l'éducation, a mis certaines restrictions à ce droit. L'une de ces restrictions—sous-section I—était d'user de ce droit avec respect pour les écoles séparées, droit que toute personne avait, d'après la loi, dans la province de l'union. Quant à cette restriction, elle semble imposer une condition sur la validité d'un acte qui se rapporte à l'éducation, et le sous-comité a déjà fait remarquer que, d'après lui, aucune question ne peut s'élever depuis la décision du comité judiciaire du conseil privé.

Toutefois cette section est comme suit :

Lorsque, dans une province quelconque, il existe, d'après la loi, au temps de l'union, ou établi après par la législature de la province, un système d'écoles séparées ou dissidentes, un appel devra être soumis au gouverneur général en conseil de tout acte, ou décision, de toute autorité provinciale affectant un droit ou un privilège de la minorité protestante ou catholique des sujets de la Reine, relativement à l'éducation.

(A suivre.)

ALBERT DELPIT.

J'ai le regret d'annoncer la mort de M. Albert Delpit, littérateur français de grande renommée, oncle de notre secrétaire de rédaction, M. Edouard Delpit.

Le célèbre romancier était né à la Nouvelle-Orléans, le 30 janvier, 1849. Envoyé en France pour y faire ses études, il les commença au collège de Sainte-Barbe et les termina au lycée de Bordeaux. Son père, riche négociant en tabacs, le rappela près de lui pour lui céder sa maison de commerce; mais, après quelques mois passés à la Louisiane, M. Albert Delpit revint à Paris et débuta dans le *Mousquetaire* et le *d'Artagnan*, jour-

naux créés par Alexandre Dumas père. En janvier, 1870, il remporta le prix dans un concours ouvert par M. Ballande pour un *Eloge de Lamartine*. Pendant la guerre, M. Delpit servit avec distinction dans l'armée française et, sur la proposition de l'amiral Saisset, reçut la croix de la Légion d'honneur, (3 août, 1871). Un volume de vers, publié en 1872, *l'Invasion*, lui valut un prix Montyon, et un poème, intitulé *le Repentir ou Récit d'un curé de campagne*, lui fit décerner, en 1873, une couronne académique.

M. Albert Delpit a écrit de nombreux romans : *les Compagnons du roi*; *la Vengeresse*; *Jean Nu-Pieds*; *le Mystère du Bas-Meudon*; *les Fils de joie*; *le Dernier gentilhomme*; *la Famille Cavallié*. Il a collaboré au *Gaulois*, à *l'Événement*, et publié dans la *Revue des Deux Mondes* des romans et des poésies,—entr'autres, *Thérésine*, un roman admirable qui a eu un succès retentissant.

Le 16 janvier, 1880, il donna au Gymnase *le Fils de Coralie*, qui obtint un immense succès. Cette comédie dramatique était tirée du roman portant le même titre et publié par la *Revue des Deux Mondes*. Il publia ensuite *le Père de Martial*, d'où il tira une comédie jouée au Gymnase en 1883. La même année, il donna à la Comédie-Française une comédie, *les Maucroix*, qui produisit un grand effet; puis, *Passionnement*, à l'Odéon. Tout récemment, M. Delpit avait publié dans la *Revue des Deux Mondes* un roman, intitulé : *Belle Madame*, et il comptait en tirer une pièce de théâtre.

L'ESTOMAC D'UN ÉLÉPHANT.

Parmi les animaux d'une ménagerie dont les quartiers d'hiver sont à Baraboo, (Wisconsin), Zip, un superbe éléphant, passait pour le plus doux et le plus calme; on le laissait en liberté et jamais on n'avait à s'en repentir. Dernièrement, Zip a changé tout d'un coup de caractère; il est devenu grognon, brutal même, et, après avoir démoli son écurie, il a failli tuer un éléphant femelle qu'on lui avait donné pour compagne. Il a fallu l'attacher avec une grosse chaîne à chaque pied et l'isoler complètement; mais cette punition n'a fait qu'augmenter sa fureur et, pendant une absence de son gardien, Zip a rompu ses chaînes; il a mis tout sens dessus dessous dans la ménagerie, brisant les cages et effrayant les autres animaux. De sa trompe puissante il a saisi un chameau et l'a lancé par-dessus une clôture dans la rivière, où l'enfant du désert a manqué se noyer.

On a eu toutes les peines du monde à s'emparer de Zip et à le ramener à son écurie, où on l'a solidement attaché avec de nouvelles chaînes, car une des anciennes avait disparu. Cette escapade sembla, du reste, avoir épuisé l'éléphant, qui devint morose, refusa toute nourriture et finalement mourut au bout d'une semaine. Comme on l'a fait dans le temps pour le fameux Jumbo, les propriétaires de Zip décidèrent de le faire disséquer, et deux professeurs de Chicago et de Milwaukee se sont chargés de l'opération. On a, d'abord, levé la peau du colosse et les praticiens se sont mis à tailler les chairs. Quelle n'a pas été leur surprise, en arrivant à l'estomac, d'y constater la présence d'un corps dur et pesant et, après avoir ouvert cet organe, d'y trouver la chaîne qui avait mystérieusement disparu la semaine précédente! Zip avait vécu huit jours avec cette chaîne dans l'estomac.

CHRONIQUE QUÉBÉCQUOISE.

15 janvier.

Nous avons rencontré cette semaine chez une amie un jeune *cow-boy* bien intéressant; il arrive de l'ouest, où son père possède un grand *ranch* près de MacLeod. Il est venu avec le P. Lacombe, je crois, ce rude missionnaire, ce héros des prairies qui a cent fois failli mourir de faim et de froid avec les sauvages, et qui sourit très doucement aux enfants. Georgie a 5 ans, il est à la fois très rose et très noir. Le grand soleil des prairies a cuivré ses petites joues, mais il n'a pu pâlir ses superbes yeux. Ils sont immenses comme les horizons qu'il a contemplés toute sa vie, et profonds, plus profonds que la *crique* où il va les voir quelquefois; puis les cils de ses prunelles noires font ombre jusqu'au milieu de son joli visage. Georgie, parle l'anglais et le français également, c'est-à-dire qu'il parle sans cesse les deux langues à la fois. Il aime *rider* sur son poney à la *town*, and *would rather be chez nous than in Québec*. Là-bas, il montait à cheval chaque jour, ramenait le troupeau à la maison, soignait les poules, et jouait le soir avec les grands *cow-boys*.

—Mais par quel hasard, me direz-vous, ce petit noma de renonce-t-il à la liberté? (car il vient ici pour être renfermé dans un collège.)

Ah! c'est qu'on lui a bien dit, et il en est convaincu, que dans l'est on atteint quinze ans en un rien de temps. Or quinze ans pour Georgie, c'est être *homme*. C'est posséder des chevaux sauvages, les *casser*, les dompter, après quantité de culbutes et plus d'un accident, etc., etc.. Enfin toutes les visions brillantes de liberté et d'indépendance miroitent déjà devant cette jeune imagination.

Voilà donc pourquoi il a consenti à venir apprendre un peu de littérature et de latin. Il acceptera tout ce qu'on voudra bien lui donner de civilisation, à condition de redevenir sauvage après. En attendant, il transforme les salons de mon amie en écuries de courses. Chaque chaise légère est un cheval, et chaque gros fauteuil, un wagon ou un *rigg*. Puis il aligne ses chevaux et les attelle en paires. *Chub* va avec *Skylark*, *Capitaine* avec *Major*, *Ravachol* avec *Mascara*, *Fatma* avec *Fascinator*, *Prophet* avec *Méphisto*, *Babe* avec *Buckskin*, *Splendid* avec *Frollo*; *King* et *Queen* vont ensemble. Ils sont seize. C'est un *string-team*. Puis le jeune *ranchman* ramasse ses guides et agite son grand fouet en criant: *Zwist*. . . . Malheureusement rien ne bouge, et Georgie dégoûté change de jeu.

C'est sa première désillusion dans le pays où l'on fait des hommes et où il y a si peu de bêtes.

L'autre jour, mon amie l'a trouvé essayant de tailler dans l'acajou de ses meubles un O. L.. C'est le *brand*, la marque des chevaux de son *ranch*. En me voyant, Georgie s'est précipité sur moi en disant: "Toi, madame, combien en as-tu, de chevaux?" J'hésitai un moment devant ces grands yeux indiscrets; et je répondis en balbutiant: "Mais. . . un seul." Le petit me lança un regard superbement ironique, et s'en retourna à son *string-team* improvisé.

O *Daisy*! Mon pauvre vieux poney! Comment ai-je pu rougir de toi!! Quand j'étais enfant, m'as-tu assez portée sur ton dos, et si doucement, si doucement, que c'était comme un berceau; plus tard, tu me conduisais à l'école si lentement, si lentement, et m'en ramenaïsi vite, si vite; c'était comme l'éclair. Dans une cavalcade rapide, tu jetais au vent mes chagrins d'enfant;

puis, dans les revues et parades militaires, tu te faisais si beau que tous les regards se tournaient vers ta propriétaire. Nous sommes de vieux amis, *Daisy*, et les vieilles amitiés ne se tiennent que par des refroidissements expliqués. Faisons la paix, mon brave, voici un morceau de sucre, appuyez votre tête de neige sur mon épaule, et ne me regardez plus avec ces yeux dévoués qui m'attristent et me troublent.

Mais ceci est une illusion: *Daisy* ne m'en veut pas. Les bêtes ont cet avantage sur les hommes: elles nous savent gré de nos bons procédés et ne sentent pas nos trahisons.

L'ouverture des chambres a été plus que brillante; car tout simplement brillante, elle l'est souvent, mais comme cette année, jamais. Les galeries croulaient sous la foule des curieux. D'en bas, on ne voyait qu'une masse noire serrée, avec des quantités de petits points blancs qui représentaient les visages. Là-haut, on se voyait trop bien, paraît-il, et chaque individu pouvait faire sur la tête de son voisin une étude phrénologique complète. Quand on apercevait la bosse de la perfidie, on faisait un mouvement pour se sauver; mais, impossible, pas moyen de bouger. Pour ceux qui auraient cru deviner le signe du vol, il n'y avait qu'à bien mettre les mains sur ses poches et à les bien garder. Fuir était hors de question. Du reste, il ne faut guère croire à cette science. Combien de gens ont la bosse de la générosité, qui négligent de s'en servir!

Donc, du parquet à la galerie, on ne distinguait rien. Mais ceux qui veulent se distinguer vont en bas, et les très distingués vont au centre, dans un grand carré entouré d'un cordon doré. C'est pitié de voir les jolis minois qui sèchent de jalousie à côté de ce cordon. Que de gens, auxquels la hardiesse a toujours servi de passeport, restent sans ressources devant l'inflexible *cordon*! Chaque personne admise au centre produit son petit ou son grand effet. Les femmes, en général, sont élégantes. Les hommes sont vêtus de l'éternel noir, mais ils se recommandent autrement à notre intérêt. Certains dos prématurément voûtés accusent bien des veilles de travail et de rudes études. Les rides qui sillonnent ce front jeune encore disent assez combien il a été pénible, le *struggle for life*. Oh! tous ceux qui ont des fauteuils ont bien mérité un moment de repos, un relai au milieu des honneurs dans cette grande évolution humaine, qui ne vous rapproche des sommets que quand vous allez souffrir des déclins.

Et vous, jeunes gens, ne les jalousez pas, puisqu'ils sont à la veille de vous céder leur place; et quand sur vous leur regard triste et fatigué s'arrête, découvrez-vous! En dehors du cordon sont les jeunes, et beaucoup de gens du *high life* qui n'ont cependant pas de position officielle; aussi, de ce côté, il y a encore beaucoup pour charmer les yeux. M. Chapleau a l'air fort digne en uniforme; c'est bien ainsi, il me semble, que l'on se représente celui qui tient la place de la Reine. Près du trône, à gauche, on remarquait Son Eminence le cardinal Taschereau et Mgr Marois. Puis, dans les fauteuils, mesdames Routhier, Blanchet, Turnbull et Frémont; et de l'autre côté, à droite du trône, étaient madame Chapleau, mesdames Dunn et Casgrain. En face de M. Chapleau, le lord Bishop, le juge en chef Lacoste, puis les juges Routhier, Würtele et Blanchet. Mgr le recteur de l'université Laval, les consuls de France et d'Espagne, Son Honneur le maire Frémont, et beaucoup d'autres honorables peuplaient un peu partout le grand carré réservé.

Le *Tandem Club* n'est pas sorti ce mercredi à cause du froid intense qui tient depuis quelques jours. On avait espéré faire la course aujourd'hui et l'honorable M. Gagneau devait être le *leader* avec ses deux chevaux, ravissants comme formes et comme allure; malheureusement le temps n'est pas invitant. Le ciel est gris, le vent souffle du nord, les nuages courent rasant les cimes, la neige cingle obliquement les flancs des monts. Mais non, illusion! La neige, le ciel, les nuages sont immobiles, et ce sont les monts qui passent, comme de grands navires avec leurs mâts, leurs vergues, leurs proues et leurs poupes gigantesques. Dieu! Quelle flotte! Et comme ils fendent les flots blancs d'écume! Tiens! en voici un qui est désemparé, il n'a plus ni mâts, ni vergues, ni cordages. De temps en temps, il plonge dans les flocons d'écume et disparaît.....

Mais la tempête se calme et les navires semblent rentrer au port, où le ciel étend sa nappe d'azur. Illusion nouvelle! Je m'étais trompée. Ce ne sont pas des navires. Ce sont bien des montagnes, et ce sont les nuages qui courent.

Tous les gens qui s'intéressent au *sport* sont fort excités en ce moment au sujet du *Hockey*. Malheureusement, nos bons joueurs sont dispersés; M. Herbie Scott est souffrant, M. Davidson est retenu chez lui depuis assez longtemps, M. Chs. Smith nous a quittés pour le Haut-Canada, et M. Patton a été mis hors de combat dans la violente lutte qui vient d'avoir lieu à Montréal contre les *Crystals*. Cependant le dernier mot n'est pas dit; nos jeunes amis ont une confiance illimitée dans le brillant drapeau bleu, brodé d'argent, qui leur a été offert l'an dernier par les dames de Québec. Notre foi en eux n'est pas moins vive. Nous voulons espérer que ceux qui nous restent n'ont pas perdu, depuis la saison passée, l'habitude de recueillir des palmes.

PAULE.

CARNET D'UN MONDAIN.

Lundi, 16 janvier, 1893.

La première quinzaine de janvier a été une aubaine pour ceux qui aiment la vie à grande vitesse. Je ne puis, aujourd'hui, qu'enregistrer quelques-unes des principales *mondanités* dont on s'est gorgé. Je me demande si l'expression est bien juste; mais elle exprime si clairement ce que je veux dire! Et je ne puis oublier le mot d'un de nos brillants politiciens, aujourd'hui en retraite temporaire: "A ceux qui disent que je ne parle pas français, je réponds que ce qui se comprend bien est, pour moi, toujours français!"

Parlons d'abord de Québec.

A l'ouverture de la session, M. Chapleau portait son uniforme de Windsor pour la première fois. La poitrine ne disparaissait pas, comme d'habitude, sous une profusion de galons d'or. Le devant de l'habit était uni, et un soupçon d'ornement d'or en bordait seul les manches. Cette différence a été remarquée et commentée. Malgré l'élégance que l'habit gagne par ce changement, l'on s'est demandé si c'est bien là l'uniforme de rigueur.

Escorté par un détachement de cavalerie, le lieutenant-gouverneur est arrivé dans sa voiture à quatre chevaux, accompagné d'un de ses aides-de-camp, le major Sheppard, superbe dans son élégant uniforme d'artillerie.

Le dîner d'Etat a été ce que sont tous les dîners d'Etat: sans imprévu, sans charmes particuliers. Trente-cinq hommes ensemble, la plupart sans cheveux, beaucoup sans esprit, n'évoquent aucune pensée bien gaie, encore moins folichonne. J'ai, sans doute, tort de badiner, car un dîner aussi sérieux veut être respecté.

La table était décorée avec une élégance toute parisienne, qui réjouissait la vue. Des courants de verdure, où tantôt un œillet, tantôt une hyacinthe romaine se montraient discrètement, serpentaient au milieu des bronzes et des porcelaines. Ça et là, quelques vases remplis de fleurs coupées. C'était simple et de bon goût. On sentait que la main d'une femme élégante avait dirigé cette décoration.

Une inn ovation: au dessert, le gouverneur, après avoir proposé la santé de la reine, fit entonner le *God Save the Queen* par le premier ministre.

Les vins étaient exquis: on se serait cru chez Voisin, à Paris. Les invités se sont retirés vers les onze heures.

La réception ordinaire des dames n'a pas eu lieu après le dîner. L'arrivée récente et l'état de santé de madame Chapleau ne l'ont pas permis. La rumeur s'est répandue qu'une réception aurait lieu le samedi.

Le *Chronicle* l'a même annoncée, sans y être autorisé, et il a dû se rétracter. Il n'est pas question de réception à Spencer-Wood pour le moment.

Il y aura, mercredi, le 18, grand bal chez madame Hudon, rue Ste-Ursule. Toute la belle et gaie jeunesse française de Québec en sera. J'en donnerai des nouvelles dans ma prochaine chronique.

Mardi matin, a été célébré, à Québec, à la basilique, le mariage de M. Jules Côté avec mademoiselle Marie-Louise Belleau. La mariée a été conduite à l'autel par son père, le Dr Belleau, neveu de sir Narcisse.

La réunion du club de cartes français a eu lieu, mardi, le 17, chez madame Horace Archambault, rue Dorchester.

La soirée a été charmante. Parmi les étrangers au club se trouvaient mesdames Raymond, L. J. Forget, Larue, de Québec, C. Lamothe, Taché et Pelletier; mesdemoiselles Perreault, Baby, Laframboise, Cimon, Barry et Buckley. Aussi, messieurs Raymond, Lamothe, Perreault, Taché, Laframboise, Barry et Pelletier.

Et appartenant au club: mesdames Pérodeau, Rambaud, Globensky, Lesage, Angers, Simard, Brunet et Hecker, et messieurs Pérodeau, Rambaud, Eugène Globensky, L. Lesage, Réal Angers, Arthur Simard, A. Brunet, E. Hecker, L. A. Globensky, Arthur Lacoste et Joseph Baby.

Très jolie réunion chez madame A. L. de Martigny, 1529; rue Ontario, dimanche, le 8 janvier dernier. Madame et mademoiselle de Martigny ont fait les honneurs de leurs salons avec une grâce parfaite.

On remarquait, parmi les invitées, mesdemoiselles Jeanne Taschereau, Justine Lacoste, Jeanne Fréchette, Blanche Lionais, Parent, Couillard, Trestler, Monk, Wilson et Casgrain; et messieurs Wilson, Lionais, Sicotte, Archambault, Monk, Drolet, T. J. Loranger, Paul de Martigny et A. de Martigny.

Très brillant début de l'année, par la grande redoute offerte à leurs nombreux amis par mesdames Mathieu, Bureau et Desjardins, le 2 janvier.

Ces dames recevaient leurs invités dans les spacieux salons du St-Lawrence Hall, mis à leur disposition par M. H. Hogan avec son affabilité habituelle.

Ces superbes appartements, parfaitement disposés, permettaient une grande circulation, laissant toute facilité à ceux qui voulaient avoir le privilège des *a parte*.

Pendant la soirée, plusieurs morceaux de musique ont été interprétés avec une *maestria* des plus remarquables par Mlle Villeneuve, dont la belle voix de contralto a charmé les dilettanti. Elle nous a particulièrement impressionnés dans l'*Inflammatus* du *Stabat Mater* de Rossini, et dans le sextuor de *Lucie de Lamermoor*. Messieurs Brodeur et St-Pierre la secondaient parfaitement.

L'interprétation musicale a été excellente et fait honneur à la bonne direction de M. Couture, maître de chapelle de l'archevêché.

Madame Mathieu portait une robe noire, velours et soie, garnie de jais et de passementerie d'acier.

Madame Bureau : toilette de velours noir très riche, garnie de jais et de dentelles Chantilly.

Mlle Boyer portait une splendide toilette, sortant de chez le bon faiseur, et qui lui seyait à merveille. Robe et corsage en soie crème, garniture de velours mauve et de dentelles, manches Empire. Au corsage, nœud de velours mauve et légère guirlande de violettes artificielles, auxquelles, par une raffinerie de coquetterie, avait été ajouté un joli bouquet de violettes. Ceinture à gros plis en velours mauve, attachée par une boucle fantaisie. Dans le bas de la jupe, guirlande de violettes mauves, arrêtée sur les côtés par deux élégants nœuds. A la main, ravissante bonbonnière Louis XVI, en or ciselé.

Madame Armand Larocque, merveilleuse toilette, frappée au bon coin. En soie brochée gris-perle, avec semis de fleurs roses, marches Empire. De fort belles dentelles pour principal ornement. Très réussie et très bien portée.

Mlle Phrose Perreault, riche toilette de soie noire et vieux rose, avec garniture de velours vert, d'un goût exquis.

Mlle Hortense Murphy, toilette très distinguée, soie crème et velours vert, d'une coupe élégante.

Madame Schwob, riche toilette en soie, fond or, pointillée de bleu et noir, garniture de dentelle blanche. Dans le bas de la jupe, volant de dentelles, avec tête de velours bleu clair ; au corsage, ceinture et nœud de velours bleu clair.

Madame Honan, robe de soie noire et dentelles, corsage garni de jais, avec manches Empire en vieux rose ; guirlande de fleurs sur la jupe.

Mlle Honan, fort jolie toilette en crêpe de Chine blanc, ruban de velours et perles blanches sur les épaules, ceinture romaine s'agraffant sur le côté et faisant valoir la taille ; jupe garnie, dans le bas, d'une garniture de velours, et perles blanches d'un excellent effet.

Madame McShane, très remarquable toilette blanche, en soie brochée et satin, garnie de franges de perles blanches ; le corsage, terminé par deux basques tombant sur la première jupe, produisait un excellent effet.

Madame L. E. Desjardins, belle toilette en satin jaune, garnie de dentelle noire.

Mlle Villeneuve, robe de gazoline crème, garnie de dentelle.

Mlle S. Dufresne, toilette blanche, avec seconde jupe garnie de paillettes d'or.

Mlle Delorme, robe bleue pâle en faille française.

Mlle Robidoux, jeune débutante, très élégante dans sa gracieuse toilette.

Remarquées, deux jolies toilettes blanches ; mais pourquoi l'une d'elles avait-elle, comme dessous, un jupon soie rose ? C'est une faute de lèse-toilette. Cela me faisait constater, une fois de plus, qu'il y a une grande différence entre savoir *se vêtir* et savoir *s'habiller*.

Somme toute, très élégantes toilettes, en général.

Buffet bien servi, où les nombreux convives ont pu trouver toute satisfaction.

Mesdames Mathieu, Bureau et Desjardins ont admirablement fait les choses, ayant un mot aimable pour chacun et un gracieux accueil pour tous. Tout le monde a remporté un excellent souvenir de cette réception.

Dimanche dernier, brillante soirée musicale chez mademoiselle Perreault. J'ai pu applaudir avec joie les beaux morceaux chantés par Mlle Perreault et mesdames de Sola et Muir. Mlle Marchand a dit, avec beaucoup de finesse, de gaies chansonnettes.

M. Goulet a joué deux superbes morceaux sur le violon, avec accompagnement de piano par madame Turner, qui est une artiste.

Etaient présents : mesdames Turner, de Sola, La-Rocque, Taché, Muir, Masson, Dandurand, et mesdemoiselles Murphy, Boyer, Carrol, Noonan, Kane, Marchand et Joseph ; aussi messieurs de Villeneuve, Muir, de la Barthe, Taché, Laframboise, Dandurand, Turner et de Sola.

Mercredi et jeudi prochains, les concerts de madame Scalchi, dans la salle du Windsor. C'est l'événement musical de la saison.

L'engagement de M. Louis Beaubien, l'un des fils de l'honorable ministre de l'agriculture, avec mademoiselle Larue, de Québec, est annoncé.

Aussi celui d'un monsieur français, habitant Québec depuis deux ans, avec une jeune veuve très en vue de la vieille capitale.

Madame McShane et plusieurs autres dames de ses amies sont allées à Springfield, lundi, pour assister au mariage de miss Grace Pelletier, très connue à Montréal. Le mariage a lieu mercredi, le 18, dans la cathédrale catholique.

Le marié, M. Grant, de Belleville, avait avec lui M. Macaulay, avocat de Belleville, qui lui servait de père.

Mademoiselle Casgrain, une charmante Québecquoise, est à Montréal pour quelques jours, chez sa belle-sœur, madame J. P. B. Casgrain, 1154, rue Dorchester.

Je me propose de publier bientôt une liste des jours de réception des lectrices de l'*Opinion Publique*.

Je prie ces dames de vouloir bien envoyer à l'adresse du secrétaire de la rédaction, (B. P. Boîte 2071,) leurs nom, adresse et jour de réception, — aussi toute information que je pourrais utiliser pour le CARNET D'

L'OPINION PUBLIQUE.

LES
HOMMES DU JOUR

GALERIE DE PORTRAITS CANADIENS

PARAISANT PAR SÉRIES

MONUMENT ÉRIGÉ À LA GLOIRE DE LA CONFÉDÉRATION
CANADIENNE

GRANDE ÉDITION:

50 CENTIMS LA SÉRIE

ÉDITION POPULAIRE:

15 CENTIMS LA SÉRIE

Chaque série comprendra le portrait, la biographie et le fac-simile d'une lettre ou d'un écrit autographe du sujet. Il n'y aura pas plus de deux séries par mois, et pas plus de cent séries en tout.

Toutes les biographies seront signées par des écrivains distingués.

La grande Édition se vend au prix de 50 centims la série.

L'Édition populaire se vend au prix de 15 centims la série.

La souscription n'est prise que pour l'ouvrage au complet.

ÉCHANTILLONS ENVOYÉS À DEMANDE

Souscrivez aux "HOMMES DU JOUR" pour avoir sous les yeux le portrait, la vie, le caractère et l'écriture des hommes éminents de votre pays.

L'expédition des numéros de l'Édition populaire se fera par la poste, et la collection, périodiquement, par les agents ou par la malle.

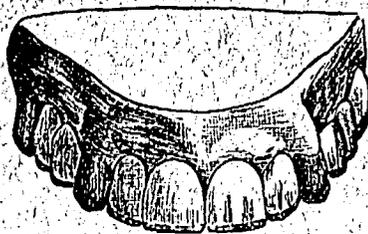
Adressez : LE DIRECTEUR,

"LES HOMMES DU JOUR"

B. P. No. 1579, MONTREAL



L'OPINION PUBLIQUE.



Nouveaux procédés américains pour plombage de dents, en porcelaine et en verre, plus résistant que le ciment, imitant parfaitement la dent.
Nouveau métal pour palais, extra léger.
Nouveau procédé pour plomber et extraire les dents sans douleur.

Dr. BROSEAU
7, rue St-Laurent, Montréal.

LA LOTERIE DU PEUPLE

La seule autorisée par la Législature de Québec.

10 Cents. = = 25 Cents.

PRIX CAPITAL - \$1,500
BILLET 10 Cts.
PRIX CAPITAL - \$3,750
BILLET 25 Cts.

NOMENCLATURE DES LOTS.

Pour Billets de 10c.		Pour Billets de 25c.			
1 Lot valant	\$1,500 00	\$1,500 00	\$3,750 00		
1 do	500 00	500 00	1,250 00		
1 do	250 00	250 00	625 00		
1 do	125 00	125 00	312 00		
2 Lots valant	50 00	100 00	250 00		
6 do	25 00	125 00	312 50		
25 do	5 00	125 00	3 250		
100 do	2 50	250 00	625 00		
200 do	1 50	300 00	750 00		
500 do	1 00	500 00	1,250 00		
LOTS APPROXIMATIFS		LOTS APPROXIMATIFS			
100 Lots valant	\$2 50	\$250 00	100 Lots valant	\$6 25	\$625 00
100 do	1 50	150 00	100 do	3 75	375 00
100 do	1 00	100 00	100 do	2 50	250 00
999 do	50c	499 50	999 do	1 25	1,248 75
999 do	50c	499 50	999 do	1 25	1,248 75

3134 Lots valant.....\$5,274 00 3134 Lots valant.....\$13,185 00
Les demandes de billets seront reçues jusqu'à neuf heures le jour même du tirage. Toute demande par le courrier parvenant le jour même du tirage est appliquée au tirage suivant.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité sans une autorisation spéciale.

Bureau Principal: 78, rue St-Laurent, Montréal.
P. O. Boîte 987. Ed. C. LALONDE, Gérant.
On demande des Agents.

LE CHOIX DE MEDIUMS

constitue principalement l'annonce profitable.
Quand vous songez à annoncer, rappelez-vous que l'impulsion extraordinaire doit être au journal.

LE MONDE

par l'adoption d'un programme nettement indépendant, la réorganisation de sa rédaction et des services administratifs ont eu pour effet **DE DOUBLER LE CHIFFRE RÉGULIER DE SON TIRAGE.**
C'est maintenant au commerce et à l'industrie à tirer parti de cette grande publicité du "MONDE" qui s'adresse à tout le public canadien, sans exception de parti.
Rappelez-vous que c'est le
SEUL JOURNAL INDEPENDANT DU CANADA

L'Opinion Publique

POLITIQUE, LITTÉRATURE, THÉÂTRE, MONDANITÉS.

PARAIT CHAQUE VENDREDI.

Abonnement: \$2.00 par an; \$1.00 pour six mois—payable d'avance.
\$2.50 par an—payable dans l'année.

Prix du numéro: 5 CENTIMS.

Rédaction et administration:

L'OPINION PUBLIQUE,

B. P. No. 2071,

Bureaux: Bâtisse New-York Life, 715. MONTREAL, CANADA.

AUX COLLABORATEURS:

TOUTE COLLABORATION ACCEPTÉE SERA PAYÉE.

40 ANS D'EXISTENCE

LE COURRIER DE ST-HYACINTHE

PUBLIÉ A DEUX ÉDITIONS.

Journal d'annonces par excellence, possédant la plus grande circulation de tous les journaux publiés dans les districts ruraux.

Edit. semi-quotidienne: \$3 par an.

hebdomadaire: \$1 " "

Adresse: "LE COURRIER DE ST-HYACINTHE,"
No. 60, RUE DE LA CASCADE,
ST-HYACINTHE, P. Q.

"LE CANADIEN"

LE CANADIEN, publié à Montréal, est devenu l'un des organes les plus importants de l'opinion publique à cause de son franc parler sur les questions brûlantes du jour. Tout en étant un journal de parti, il est spécialement un journal de liberté de pensée politique.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

En ville, porté à domicile.....\$5.00 par année.
Pour les campagnes..... 3.00 "
Le Cultivateur, édition hebdomadaire: 1.00 "

Assurance Maritime.

CIE D'ASSURANCE MARITIME "BRITISH AND FOREIGN" de Liverpool.
Do do do "RELIANCE" de Liverpool.
Polices ouvertes offertes aux importateurs.
Bureau central pour le Canada: MONTREAL.
EDWARD L. BOND, agent principal.

ASSURANCES:
FEU: "London Assurance Corporation."
ACCIDENTS: "Norwich and London."
VITRES: "Lloyds Plate Glass."
EDWARD L. BOND, 30, rue St-François-Xavier, MONTREAL.